



Revue de l'
OTAN

**Les partenariats
de l'OTAN**

DEPOT 1000 BRU

N°3
AUTOMNE 1998

PUBLICATION
TRIMESTRIELLE

*Lettre du Secrétaire général***3** Une année riche en réalisations pour les partenariats de l'OTAN*M. l'Ambassadeur Sergio Balanzino***4** Un an après Sintra: assurer la sécurité en coopération grâce au CPEA et au PPP*Vladimir Horboulne***9** La contribution de l'Ukraine à la sécurité et la stabilité en Europe*Valentin Kaltchenko***13** La coopération OTAN-Ukraine dans le domaine des plans civils d'urgence*Klaus-Peter Klaiber***16** Les relations OTAN-Russie un an après Paris*András Simonyi***20** Monter dans le train en marche de l'OTAN*Francesco Palmeri***24** Une capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe*John Kriendler***28** Les activités PPP de gestion de crise: renforcer les capacités et la coopération*Frank Boland***32** Les plans de forces dans la nouvelle OTAN

Couverture: Studio Graphique OTAN

**Infos OTAN**

- 8** Une Cellule OTAN/Partenariat pour la paix en Albanie
- 12** Un nouvel administrateur chargé de l'information à Kyiv – Le Centre de l'OTAN célèbre son premier anniversaire
- 19** L'Atelier de Moscou célèbre le premier anniversaire de l'Acte fondateur OTAN-Russie

**Documentation en supplément**

- D2-D8** Ministres des affaires étrangères réunis à Luxembourg, 28-29 mai 1998
- D9-D15** Ministres de la défense réunis à Bruxelles, 11-12 juin 1998
- D16** Autres Déclarations du Conseil

Rédacteur en chef : Keir Bonine
Assistante de production : Felicity Breeze
Maquette : Studio graphique OTAN

Le dessin de cette revue, publiée sous l'autorité du Secrétaire général, est de contribuer à une discussion constructive des thèmes atlantiques. Les articles qui y figurent ne représentent donc pas nécessairement l'opinion ou la politique des gouvernements membres ou de l'Organisation.

Les articles peuvent être reproduits sous réserve de l'autorisation de la rédaction et de la mention de leur origine. La reproduction des articles signés doit porter le nom de l'auteur.

La *Revue de l'OTAN* est publiée quatre fois par an en français ainsi qu'en allemand - *NATO Brief*; en anglais - *NATO Review*; en danois - *NATO Nyt*; en espagnol - *Revista de la OTAN*; en grec - *Deltio NATO*; en italien - *Rivista della NATO*; en néerlandais - *NAVO Kroniek*; en norvégien - *NATO Nytt*; en portugais - *Noticias da OTAN*; et en turc - *NATO Dergisi*.

Un numéro en islandais est disponible une fois par an - *NATO Fréttir*.

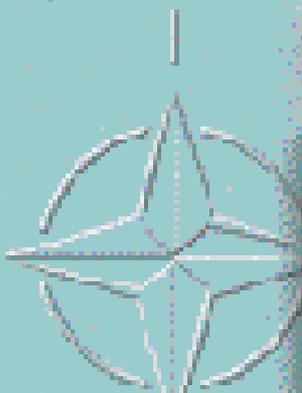
Les versions française et anglaise se trouvent également sur le réseau Internet à instar d'autres publications à l'adresse : [HTTP://WWW.OTAN.NATO.INT/](http://www.otan.nato.int/)

Toute demande d'information pour obtenir gratuitement la Revue et toute autre publication de l'OTAN doit être adressée au :

Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN
 1110 Bruxelles, Belgique
 Télécopie : (32-2) 707.4579
 Courrier électronique :
 DISTRIBUTION@HQ.NATO.INT

Pour le **Canada** :
 Direction des communications sur la politique étrangère et du commerce international
 Ministère des Affaires extérieures
 Promenade Sussex, 125
 OTTAWA, ONTARIO K1A0G2

ISSN 0255-3813



M. Javier Solana accueillant M. Leonid Kouchma (à droite), Président de l'Ukraine, avant la cérémonie de signature de la Charte OTAN-Ukraine à Madrid, l'année dernière.

(Photo Belga)

Une année riche en réalisations pour les partenariats de l'OTAN

Les dernières semaines ont été marquées par les premiers anniversaires de plusieurs initiatives visant à renforcer la cohésion de la région euro-atlantique dans le domaine de la coopération en matière de sécurité. Je pense que nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé à ce jour :

- ◆ Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) met actuellement en œuvre un plan d'action de grande portée;
- ◆ le programme du Partenariat pour la paix (PPP) renforcé rapproche sans cesse davantage les Partenaires de l'Alliance;
- ◆ l'Acte fondateur OTAN/Russie a été le point de départ de nombreuses activités régulières de consultation et de coopération;
- ◆ la Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine a engendré de nouveaux projets de coopération;
- ◆ le Groupe de coopération méditerranéenne progresse dans son dialogue.

Permettez-moi de revenir brièvement sur chacune de ces initiatives.

Le CPEA — qui se compose de 44 pays ayant des passés différents et des traditions diverses dans le domaine de la sécurité — est désormais un important forum de consultation et de coopération régulières sur les questions de sécurité. Nous avons tiré parti de ce cadre pour mener des consultations sur la situation au Kosovo, sur le maintien de la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie, et sur les perspectives de coopération régionale dans le domaine de la sécurité. Nous avons élargi le champ des discussions au terrorisme international, aux problèmes d'environnement liés à la défense et aux questions en rapport avec la prolifération des armes de destruction massive. Un Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe a été créé, à Bruxelles, dans le cadre de notre coopération pratique renforcée en matière de secours international en cas de catastrophe.

Le Partenariat pour la paix — pierre angulaire de notre coopération pratique au jour le jour — a été renforcé afin de resserrer les liens entre les Alliés et les Partenaires. L'étendue et le niveau des activités du Partenariat ont été accrus, décision qui reflète notre expérience commune en Bosnie et la nécessité d'organiser des exercices plus complexes et plus ardues. Les Partenaires interviennent désormais davantage dans l'évolution du PPP et participent également à différents niveaux de la structure de commandement de l'OTAN.

Pour en venir au partenariat OTAN-Russie, le nouveau Conseil conjoint permanent nous a dotés d'un instrument maniable grâce auquel nous pouvons développer la coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense. Les questions sur lesquelles nous nous consultons et coopérons déjà régulièrement incluent le maintien de la paix, notre coopération « sur le terrain » au sein de la SFOR, la prolifération des armes de destruction massive, la conversion des industries de défense et le recyclage du personnel militaire dégagé des cadres. En outre, la coopération entre militaires s'engage. En résumé, l'année passée nous a apporté l'assurance qu'une relation durable et productive entre l'OTAN et la Russie est vraiment à portée de main.

De son côté, la Commission OTAN-Ukraine (COU) n'a pas non plus tardé à donner des résultats. Depuis sa création, elle a produit un mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence et mis en place un Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense. Elle a aussi décidé d'affecter un officier de liaison de l'OTAN à Kyiv plus tard, dans le courant de la présente année, afin d'aider l'Ukraine à poursuivre le renforcement du rôle qu'elle joue au sein du PPP. Ces activités en coopération de type concret viennent s'ajouter aux travaux du Centre d'information de l'OTAN à Kyiv, qui fournit à la population ukrainienne des informations à jour sur l'Alliance. Ces mesures aideront l'Ukraine à trouver sa juste place au sein de la nouvelle Europe.

Le Groupe de coopération méditerranéenne a lui aussi beaucoup progressé depuis sa création il y a un an. Des échanges ont eu lieu, sur tout un éventail de sujets liés à la situation en Méditerranée dans le domaine de la sécurité, avec nos partenaires méridionaux du dialogue sur cette région — l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Les activités menées dans les domaines de la science et de l'information (y compris la désignation d'ambassades point de contact de l'OTAN dans ces pays afin de renforcer nos relations avec eux), de même que l'ouverture des écoles de l'OTAN à des officiers des pays du dialogue apportent la preuve de notre résolution à établir des relations amicales avec nos voisins méridionaux.

Isolément, chacun de ces nouveaux mécanismes de coopération nous fait avancer, au quotidien, dans une gamme toujours plus étendue d'activités qui rapprochent Alliés et Partenaires. Ensemble, ils sont très encourageants pour nous tous car ils montrent qu'un nouvel esprit de coopération souffle bien sur la région euro-atlantique. Continuons d'exploiter ce riche potentiel.

Javier Solana

Un an après Sintra: assurer la sécurité en coopération grâce au CPEA et au PPP

M. l'Ambassadeur Sergio Balanzino
Secrétaire général délégué de l'OTAN

Depuis la création du Conseil de partenariat euro-atlantique et le renforcement du Partenariat pour la paix décidés l'année dernière à Sintra, la portée et l'intensité des activités en partenariat se sont considérablement accrues, explique M. l'Ambassadeur Balanzino. Parmi les principaux résultats obtenus à cet égard, notons la plus grande participation des Partenaires à la prise de décisions et à l'organisation d'activités en partenariat, la création de postes pour les pays partenaires à l'intérieur des structures militaires de l'Alliance, des activités et consultations dans le domaine de la gestion des crises et la création d'une capacité commune de réaction en cas de catastrophe. A partir de ces deux structures de partenariat, la communauté euro-atlantique élabore une culture commune en matière de sécurité, ce qui renforce la stabilité et garantit la paix pour tous.

Deux initiatives de l'OTAN — le Conseil de partenariat euro-atlantique et le Partenariat pour la paix — ont considérablement renforcé l'esprit de coopération dans le domaine de la sécurité qui règne désormais en Europe. Toutes deux s'inscrivent dans le cadre de l'adaptation et de la transformation de l'OTAN, et toutes deux apportent aux Alliés et aux Partenaires un éventail de plus en plus large d'instruments leur permettant de façonner l'environnement de sécurité de l'Europe.

Le programme du Partenariat pour la paix (PPP) est l'élément central de la coopération pratique entre l'Alliance et les pays partenaires. Lancé en janvier 1994 à Bruxelles, au Sommet de l'OTAN, il vise avant toute chose à promouvoir la coopération militaire entre les Alliés et des pays non

membres de l'OTAN. Les objectifs de cette coopération sont multiples: favoriser la transparence lors de l'établissement des plans et des budgets nationaux de la défense, assurer le contrôle démocratique des forces armées, renforcer la capacité d'entreprendre des missions dans les domaines du maintien de la paix, de la recherche et du sauvetage et de l'assistance humanitaire, et mettre en place des forces militaires mieux à même d'œuvrer avec celles des membres de l'OTAN. Tous ces objectifs sont essentiels pour favoriser une approche commune de la sécurité dans la région euro-atlantique.

La réussite du lancement du Partenariat pour la paix, puis son expansion, ont incité divers Alliés et Partenaires à demander, ce qui était quasi-inévitable, que la portée et l'intensité des activités en partenariat soient accrues. Aussi a-t-on créé le Groupe de haut niveau, que j'ai eu l'honneur de présider et qui a été chargé d'établir des recommandations à l'intention des Ministres de l'OTAN concernant la poursuite du programme de partenariat dans son ensemble.

Il en a résulté une double décision des Ministres des affaires étrangères de l'OTAN en mai 1997, à Sintra (Portugal): premièrement, renforcer le programme du Partenariat pour la paix et, deuxièmement, créer le Conseil de partenariat euro-atlantique, forum de consultation et de coopération sur les questions liées à la défense et à la sécurité.

Le Partenariat pour la paix renforcé

La décision de renforcer le PPP était sous-tendue par divers objectifs. Nous souhaitons associer plus étroitement les Partenaires à la planification et à l'exécution des exercices PPP, en conférant par là même au partenariat un caractère plus opérationnel. Nous souhaitons aussi élargir la gamme des activités en coopération afin de mieux refléter la nouvelle mission de maintien de la paix et de gestion des crises de l'Alliance. Nous souhaitons en outre exploiter les enseignements positifs tirés de la coopération fructueuse entre les Alliés et les Partenaires au sein de la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine.

Un an après la décision de Sintra, nous pouvons d'ores et déjà noter que des progrès ont été accomplis dans chacun de ces trois domaines.

MM. l'Ambassadeur Balanzino (à droite) et Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, arrivant à Château Bourglinster le 27 mai, la veille des réunions ministérielles de Luxembourg.
(Photo OTAN)



L'association des Partenaires à la prise de décisions au sein du PPP est maintenant chose faite. Ces derniers mois, les Partenaires ont contribué au développement de l'ensemble du Programme de travail du Partenariat et ils ont travaillé en étroite collaboration avec l'Alliance à la rationalisation de leur programme de partenariat individuel (IPP). De surcroît, les Partenaires participent plus directement à l'organisation d'exercices PPP de plus en plus complexes, et en particulier à ceux que leurs pays accueillent. Le Comité militaire de l'OTAN a défini un programme quinquennal d'exercices OTAN/PPP, après consultation des représentants des pays partenaires.

Les structures militaires de l'Alliance s'ouvrent à une participation plus large des Partenaires. Depuis cet été, 38 officiers des pays partenaires ont commencé à servir au sein des deux premiers niveaux de la structure militaire intégrée de l'Alliance — les Grands commandements de l'OTAN et les Commandements subordonnés principaux — aux côtés de leurs homologues des pays de l'OTAN. Sept postes supplémentaires ont été créés pour ces pays à la Cellule de coordination du Partenariat, à Mons (Belgique). Pour la première

fois, leurs officiers jouent un rôle international, pour le Partenariat lui-même, et non pas simplement en tant que représentants nationaux.

fournis par les Partenaires à la Force de mise en œuvre et à la Force de stabilisation, le PPP a démontré qu'il était bien en prise avec la réalité. Sans le Partenariat, de telles coalitions militaires internationales inédites n'auraient jamais pu être mises en place aussi rapidement et efficacement.

En outre, l'expérience acquise en Bosnie a fait apparaître la nécessité d'établir, en coopération avec les Partenaires, un cadre politico-militaire pour les futures opérations PPP qui seront dirigées par l'OTAN. L'objectif général, à cet égard, est d'associer aussi étroitement que possible les Partenaires



Ouverture de la réunion ministérielle du CPEA, le 29 mai. (Photo OTAN)

(1)
La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

re fois, leurs officiers jouent un rôle international, pour le Partenariat lui-même, et non pas simplement en tant que représentants nationaux.

Dans le cadre du développement du PPP, et afin qu'il reflète mieux l'éventail des missions de l'Alliance, nous avons étendu et adapté le Processus de planification et d'examen (PARP) du PPP. La participation au PARP est facultative. Ce processus vise à favoriser la transparence de la planification de la défense à l'échelon national et à mieux préparer les forces des pays partenaires à coopérer avec celles de

fournis par les Partenaires à la Force de mise en œuvre et à la Force de stabilisation, le PPP a démontré qu'il était bien en prise avec la réalité. Sans le Partenariat, de telles coalitions militaires internationales inédites n'auraient jamais pu être mises en place aussi rapidement et efficacement.

En outre, l'expérience acquise en Bosnie a fait apparaître la nécessité d'établir, en coopération avec les Partenaires, un cadre politico-militaire pour les futures opérations PPP qui seront dirigées par l'OTAN. L'objectif général, à cet égard, est d'associer aussi étroitement que possible les Partenaires

Troupes polonaises participant à la SFOR exerçant leur capacité de réaction en Bosnie-Herzégovine, en mars dernier.

(Photo Reuters)

aux consultations politiques, ainsi qu'aux travaux concrets de planification, concernant les opérations PPP, notamment dans le domaine du maintien de la paix. Dans un environnement de sécurité qui évolue rapidement, il est essentiel que nos échanges de vues nous aident à définir des réponses communes, à la fois sans délai et avec souplesse.

La première année du CPEA

Le Conseil de partenariat euro-atlantique, créé il y a un an, constitue le cadre politique général de toutes les activités d'ouverture et de coopération que mènent les Alliés et les Partenaires et qui viennent compléter les nouvelles possibilités offertes suite au renforcement du PPP. Le CPEA a remplacé le Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), premier moyen mis en place par l'OTAN pour concrétiser sa politique d'ouverture. Mais, au terme de plus de cinq années, il est apparu nécessaire de créer une nouvelle enceinte d'une portée plus générale, plus souple quant à la configuration de ses réunions et, surtout, qui permette des consultations plus poussées entre les Alliés et les Partenaires.

Éléments d'état-major du Partenariat pour la paix

Neuf éléments d'état-major du Partenariat pour la paix (PSE), cellules composées d'officiers de pays membres et partenaires de l'OTAN, ont été créés au sein de l'Etat-major militaire international (EMI) au siège de l'OTAN ainsi qu'aux premier et deuxième niveaux de la structure militaire intégrée de l'OTAN (les Grands commandements de l'OTAN et les Commandements subordonnés principaux). Trente-huit officiers de treize pays partenaires ont été désignés pour occuper les postes correspondants et sont maintenant pleinement opérationnels. Ils auront un statut titre international, comme les officiers des pays de l'Alliance affectés aux quartiers généraux. Les officiers des pays partenaires en poste dans ces PSE œuvreront, aux côtés de leurs homologues de l'OTAN, à la planification et à la mise en œuvre d'activités du Partenariat pour la paix.

Troupes de maintien de la paix testant des procédures de contrôle anti-émeutes lors de l'exercice PPP Cooperative Lantern '98, organisé en Hongrie au mois de mai.

(Photo OTAN)

La première initiative du CPEA a été l'élaboration d'un plan d'action indiquant les domaines dans lesquels les membres de ce Conseil pourraient renforcer leurs consultations et leur coopération. Ce plan a été agréé par les Ministres du CPEA à leur réunion de décembre dernier ⁽¹⁾.

Depuis, les consultations au sein du CPEA ont été axées sur différentes questions en rapport avec la sécurité, comme la situation en Bosnie-Herzégovine, la crise au Kosovo, la coopération régionale dans le domaine de la sécurité, le terrorisme international, les problèmes d'environnement liés à la défense, la prolifération des armes de destruction massive et l'élaboration d'un cadre politico-militaire pour de futures opérations PPP dirigées par l'OTAN.

La coopération pratique occupe aussi une place importante dans le plan d'action du CPEA. Ainsi, un exercice de gestion des crises, qui a remporté un franc succès, s'est déroulé en février ⁽²⁾. Le programme scientifique de l'Alliance est désormais ouvert aux Partenaires. Au début du mois de juin dernier, le Secrétaire général a inauguré le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) au siège de l'OTAN. Ce centre coordonnera, en consultation étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, la



(1)

Cf. section Documentation de la Revue de l'OTAN n° 1, Printemps 1998, ou consulter le site Web de l'OTAN à l'adresse <http://www/otan.nato.int>.

(2)

Voir «Les activités PPP de gestion de crise: renforcer les capacités et la coopération», p. 28 du présent numéro.



La Cellule de coordination du Partenariat

La Cellule de coordination du Partenariat (CCP) est une structure unique du Partenariat pour la paix placée sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord et basée à Mons (Belgique), où se trouve également le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE). Le secrétariat international de la CCP se compose de personnel de l'OTAN mais aussi, depuis le début de 1998, d'officiers de pays partenaires du PPP qui participent pleinement aux travaux de la Cellule. Les représentants des pays membres et partenaires de l'OTAN sont accrédités auprès d'elle et en font partie intégrante.

La CCP coordonne les activités militaires conjointes au sein du PPP de concert avec les états-majors, commandements et agences de l'OTAN. Elle assure également la planification militaire nécessaire à la mise en œuvre des aspects militaires du Programme de travail du Partenariat s'agissant plus particulièrement des exercices et activités connexes dans les domaines du maintien de la paix, des opérations humanitaires, des missions de recherche et de sauvetage, et elle participe à l'évaluation des activités militaires qui ont été conduites. Le détail de la planification opérationnelle d'exercices et militaires de maintien de la paix reste de la compétence des commandements militaires qui en sont chargés.

Sept officiers de cinq pays partenaires ont rejoint le secrétariat international permanent, dont un officier bulgare qui dirige la branche Education et Formation de la CCP, qui vient d'être créée. Il est le premier officier d'un pays partenaire à occuper un poste de dirigeant dans une structure du PPP.

réaction des pays du CPEA si une catastrophe se produit dans la zone géographique du CPEA. ⁽³⁾

Le PPP et le CPEA, précieux instruments de gestion des crises

Ensemble, le CPEA et le Partenariat pour la paix constituent d'importants instruments qui peuvent permettre d'apporter des réponses à des problèmes concrets dans le domaine de la sécurité. La poursuite des opérations de la SFOR en Bosnie-Herzégovine et la réaction à la crise au Kosovo en sont deux illustrations.

Les Partenaires qui fournissent des ressources à la SFOR prennent part aux exposés et aux consultations qui ont lieu régulièrement au siège de l'OTAN concernant divers aspects des opérations de la SFOR. Ainsi, des consultations se sont tenues dans le cadre du CPEA entre les Alliés et les Partenaires contributeurs de troupes en vue de préparer le plan opérationnel de *Joint Forge*, suite de la mission de la SFOR en Bosnie-Herzégovine.

Le CPEA constitue aussi un forum dans le cadre duquel les alliés et les Partenaires peuvent œuvrer à la définition d'une approche commune de problèmes qui menacent gravement la sécurité, comme la crise au Kosovo. Pendant ce temps, le Partenariat pour la paix fait preuve de ses capacités en tant qu'instrument permettant d'éviter que ce conflit ne s'étende. Lors de leur récente réunion de Luxembourg, les Ministres des affaires étrangères de l'OTAN ont adopté un certain nombre de mesures afin d'aider deux Partenaires — l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine ⁽⁴⁾ — à faire face aux problèmes liés à la crise au Kosovo.

(3)

Voir «Une capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe», p. 24 du présent numéro.

(4)

La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.



M. Mir-Gamza Efendiev, Ambassadeur d'Azerbaïdjan, l'un des 25 pays partenaires à avoir établi une mission diplomatique permanente auprès de l'OTAN, présentant ses lettres de créance à M. Javier Solana, Secrétaire général, le 13 mai.

(Photo OTAN)



INFOS OTAN

Une Cellule OTAN/Partenariat pour la paix en Albanie

Le 1^{er} juin 1988, une Cellule OTAN/Partenariat pour la paix (PPP) a été inaugurée à Tirana, en Albanie, aux termes d'un accord conclu entre le Conseil de l'Atlantique Nord et le gouvernement albanais. La Cellule interviendra directement dans la coordination d'ensemble et la mise en œuvre efficace du programme de partenariat individuel (IPP) spécialement conçu pour l'Albanie, en 1998, dans le cadre du PPP.

L'ouverture de ce bureau témoigne de l'intérêt que l'Alliance porte au resserrement des relations avec les autorités albanaises pour ce qui concerne la mise en œuvre des activités du PPP. C'est le premier en son genre et il traduit l'engagement de l'OTAN en faveur de la réalisation de cet IPP spécial, compte tenu de la situation particulière de l'Albanie.

Pour le moment, la Cellule se compose d'un membre civil du Secrétariat international de l'OTAN ainsi que d'un officier et d'un sous-officier.

Le programme de coopération 1998 en faveur de l'Albanie prévoit des activités visant à aider les autorités albanaises à faire face aux conséquences possibles de la crise au Kosovo, en particulier en cas de besoin dans les domaines des télécommunications, du contrôle des frontières et des réfugiés. Depuis le début de l'année 1998, six visites d'experts ont eu lieu en Albanie aux termes de cet IPP. Des équipes d'experts de l'OTAN continueront d'assister l'Albanie dans divers secteurs, s'agissant par exemple d'établir des directives relatives à la structuration d'unités militaires ou à la gestion des crises, de résoudre des problèmes sur les actuels sites de stockage d'armements et de concevoir des améliorations des infrastructures.

Les programmes nationaux d'assistance, notamment dans les domaines des infrastructures et de l'équipement, sont essentiels à la reconstruction et à la restructuration des forces armées de l'Albanie. Aussi, une des priorités de la Cellule OTAN/PPP consistera à assurer une coordination efficace entre les programmes de l'OTAN et les programmes nationaux en matière de formation et d'assistance.



L'Alliance tire parti du PPP pour aider ces deux pays à améliorer leur capacité de patrouiller à leurs frontières, de restructurer leurs forces armées et de promouvoir la sécurité et la stabilité. Parmi les autres initiatives spécifiques du PPP, citons le lancement de programmes d'assistance dirigés par l'OTAN, la programmation et le renforcement des exercices PPP, l'élaboration du concept de centres d'entraînement du PPP, et la création d'une Cellule OTAN/PPP en Albanie.

Une nouvelle communauté pour coopérer à la sécurité

Bien qu'il s'agisse de structures relativement récentes, le Partenariat pour la paix et le CPEA témoignent d'une réalité nouvelle: dans l'Europe d'aujourd'hui, c'est par la coopération que l'on peut le mieux assurer la stabilité à long terme. Cette réalité se reflète aussi, sur le plan politique, dans le fait que vingt-cinq pays partenaires ont maintenant des missions diplomatiques permanentes auprès du siège de l'OTAN. Le Bâtiment Manfred Wörner, récemment inauguré, qui accueille la plupart des missions de nos Partenaires, est le symbole du partenariat solide et grandissant qui nous rassemble.

Le travail qui nous attend consiste à parfaire ces mécanismes de partenariat et de coopération. Le CPEA et le PPP continueront d'aider les pays intéressés à se préparer à leur éventuelle adhésion à l'OTAN. Aux autres, ces deux structures offriront des moyens de continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Alliance.

Par le biais du CPEA et du PPP renforcé, nous sommes en train de créer une culture commune, dans le domaine de la sécurité, au sein de la région euro-atlantique. En faisant preuve de la volonté politique requise, et en nous donnant les moyens pratiques d'œuvrer ensemble, nous pourrions faire face à notre toute première responsabilité: renforcer la sécurité et la stabilité et préserver la paix pour le bien de tous. ♦

La contribution de l'Ukraine à la sécurité et la stabilité en Europe

Vladimir Horbouline

Secrétaire du Conseil de la Défense et de la Sécurité nationales de l'Ukraine



Depuis son indépendance à la fin de 1991, l'Ukraine s'est donnée pour objectif d'intégrer les institutions transatlantiques et européennes, mais aussi d'apporter une contribution utile à la sécurité et la stabilité dans la zone euro-atlantique. C'est ce qui explique, selon M. Horbouline, les réformes politiques et économiques entreprises dans le pays, la participation à des missions humanitaires et de maintien de la paix à l'étranger, et un exemple unique au monde de renoncement à l'armement nucléaire.

Tout en reconnaissant que la route est encore longue et qu'il lui reste beaucoup à faire, l'Ukraine s'est imposée comme un acteur essentiel de l'architecture de sécurité européenne qui se dessine, car elle contribue à maintenir la sécurité et la stabilité en Europe.

Partager un destin commun au sein de la communauté euro-atlantique signifie aussi assumer des responsabilités communes. Au moment où nous célébrons le premier anniversaire de l'un des éléments les plus importants de notre engagement en Europe — la Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine — j'aimerais présenter certaines des actions entreprises par l'Ukraine en faveur de la sécurité et de la stabilité européennes, et préciser la façon dont nous concevons notre rôle dans la communauté euro-atlantique.

A mi-chemin entre les Sommets de l'OTAN à Madrid et à Washington, et à la veille du XXI^e siècle, l'Europe s'efforce de mettre en place un système de sécurité fiable, qui nous rapprocherait d'un ordre international civilisé et

stable, fondé sur le respect des droits de l'homme et des minorités nationales et sur la souveraineté de l'Etat.

La sécurité et la stabilité en Europe sont une préoccupation majeure de l'Ukraine, membre fondateur des Nations Unies et pays dont des millions de citoyens ont péri pendant la Seconde Guerre mondiale et sous le régime totalitaire soviétique. Depuis qu'elle a obtenu son indépendance, à la fin de 1991, l'Ukraine cherche à contribuer au renforcement de la stabilité européenne. Il ne faut pas sous-estimer, par exemple, l'importance historique de la décision sans précédent de notre pays de renoncer de son plein gré à l'arme nucléaire et de ratifier le Traité de Non-Prolifération (TNP) en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires. L'importance du retrait complet de toutes les



M. Boris Tarasiouk (à gauche), Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, donnant une conférence de presse avec M. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, à l'issue de la réunion de la Commission OTAN-Ukraine au niveau des Ministres des affaires étrangères, le 29 mai, à Luxembourg.

(Photo OTAN)

armes nucléaires du territoire ukrainien et la contribution qu'un tel retrait apporte à la réduction de la menace nucléaire et à la création d'un espace de sécurité commune en Europe ont été dûment soulignées dans la déclaration de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) lors du Sommet de Lisbonne, en 1996.

Des pays stables pour une Europe stable

La stabilité des Etats européens est une condition préalable de la stabilité en Europe. Le retour de l'Ukraine dans la famille des nations européennes démocratiques et son engagement actif dans la construction de la nouvelle architecture de sécurité européenne n'ont pas été faciles. Mais je pense que nous pouvons être fiers d'être parvenus à instaurer un Etat démocratique et socialement responsable, basé sur la primauté du droit, malgré les difficiles conditions de la transition, caractérisées par l'héritage économique de l'empire soviétique et l'inertie de certains milieux politiques du pays.

Depuis l'indépendance, nous avons adopté une nouvelle Constitution totalement conforme aux normes européennes selon lesquelles un Etat démocratique doit être fondé sur la primauté du droit et garantir les droits civils. Elle prévoit un système de gouvernement clair, avec un Président à la tête de



Des relations de bon voisinage

Depuis l'indépendance, la politique étrangère ukrainienne vise en priorité à établir et confirmer juridiquement des rapports de bon voisinage avec les pays voisins. La résolution, en 1991, des pro-



A la suite de son indépendance, l'Ukraine a adopté une nouvelle constitution qui prévoit un système clair de gouvernement, avec un parlement monocaméral, la Verkhovna Rada.

(Reuters)

l'Etat, un Parlement monocaméral élu au suffrage universel (la Verkhovna Rada), un système législatif qui incorpore les normes de la législation européenne et une administration décentralisée. En outre, la législation ukrainienne sur les droits des minorités nationales nous a valu le respect et les éloges de la communauté internationale.

Cependant, le problème majeur auquel nous sommes toujours confrontés aujourd'hui consiste à stabiliser l'économie nationale, et ce problème est aggravé par la lourde charge que représente la réparation des dommages occasionnés par la catastrophe de Tchernobyl. Le cours irréver-

sible des réformes économiques que nous avons entreprises place toutefois notre pays dans la catégorie des économies en transition. Et, malgré la diversité politique et sociale de la société ukrainienne, nous avons réussi à mettre en œuvre ces réformes par des moyens exclusivement policés et pacifiques, sans provoquer d'émeutes ou de conflits, ni recourir à la force contre des opposants politiques durant cette phase de transition.

Pour que nous surmontions nos difficultés économiques, il est essentiel que la communauté internationale nous vienne en aide, sous la forme à la fois de ressources et de compétences. Cependant, cette aide ne doit pas être considérée comme un geste charitable, mais plutôt comme une contribution à nos efforts communs. En effet, il est dans l'intérêt de toute la communauté euro-atlantique de ne pas laisser l'Ukraine, nation européenne de 52 millions d'habitants, affronter seule ses graves problèmes économiques, ses difficultés sociales héritées du passé et les conséquences d'une catastrophe écologique d'ampleur mondiale.

blèmes liés aux minorités nationales qui opposaient l'Ukraine et la Hongrie est un exemple remarquable de cette volonté et de notre engagement en faveur des droits de l'homme et des minorités nationales. Plus récemment, nous avons réalisé un certain nombre d'avancées dans la consolidation de rapports de bon voisinage avec les pays limitrophes. Nous avons signé des traités politiques de base avec la Russie et la Roumanie, un accord sur la flotte de la mer Noire avec la Russie, un traité de reconnaissance des frontières avec le Bélarus et une déclaration de réconciliation et d'unité avec la Pologne. Tous ces accords sont des maillons importants de la chaîne qui relie notre pays à la



«La participation à des mécanismes de coopération régionale est un aspect important de la politique étrangère de l'Ukraine.»
De gauche à droite, MM. Leonid Kouchma, Président de l'Ukraine, Gaidar Aliev, Président de l'Azerbaïdjan, Petru Lucinschi, Président de la Moldova et Sergueï Kirienko, Premier Ministre de Russie, souriant aux photographes lors de la réunion au sommet de la Coopération économique de la mer Noire à Yalta, le 5 juin.

(Photo AP)

zone de stabilité et de bon voisinage prévue par le Pacte de stabilité en Europe, en 1995.

Une sécurité indivisible grâce à des efforts communs

Les nombreux problèmes intérieurs auxquels l'Ukraine a été confrontée au cours des six premières années de son indépendance ne l'ont pas empêchée de participer activement aux efforts que la communauté internationale a entrepris pour régler les conflits régionaux en Europe. L'Ukraine collabore notamment avec la communauté internationale à la mise en œuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Nos soldats de la paix servent au côté des forces de l'OTAN et des Partenaires au sein de la Force de stabilisation (SFOR), mettant ainsi en place les conditions préalables nécessaires à l'instauration d'une paix durable, et ils poursuivront leur action sous le nouveau mandat qui a débuté en juin. L'Ukraine a également été parmi les premiers à répondre à l'initiative de l'OSCE au Haut-Karabakh en fournissant quelques-uns des observateurs de la mission à long terme.

Nous sommes aussi particulièrement attentifs au règlement du conflit dans la région voisine de Transnistrie, dans la République de Moldova, où les Ukrainiens de souche représentent le deuxième groupe de la population par son importance. Le fait que l'Ukraine, avec la Fédération de Russie et l'OSCE, soit l'un des garants du règlement de ce conflit montre la confiance qu'accorde la communauté internationale à la contribution active de notre pays aux efforts de maintien de la paix en Europe. Nous pouvons également offrir notre connaissance des problèmes régionaux internes, acquise à travers le règlement de la crise de la République autonome de Crimée.

En outre, notre participation au Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et au Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN nous amène à conclure que l'expérience et le potentiel de l'Alliance en matière de maintien de la paix devraient être exploités de façon plus active dans les régions en conflit de la zone du CPEA. Dans ce contexte, l'Ukraine se félicite du développement d'un cadre politico-militaire pour les opérations du PPP dirigées par l'OTAN.

Une Europe de régions

La participation à des mécanismes de coopération régionale est un aspect important de la politique étrangère de l'Ukraine, comme le montre notre collaboration à des

structures régionales telles que l'Initiative centre-européenne (INCE), la Coopération économique de la mer Noire (CEMN) et les Euro-régions des Carpates et du Boug. Nous voyons en ces structures de formidables moyens de renforcer la stabilité régionale et avons proposé que l'OSCE et l'INCE combinent leurs efforts pour consolider la stabilité et la sécurité en Europe centrale et orientale. Notre coopération devrait sans doute aussi se développer dans le cadre de relations tripartites Ukraine-Pologne-Roumanie et Ukraine-Roumanie-Moldova, et notre partenariat stratégique avec la Pologne devrait se renforcer. De plus, nous avons clairement fait part de notre intérêt pour les activités du Conseil de la Mer Baltique (CMB) et nous serions heureux de pouvoir engager une forme de coopération avec ce groupe.

L'intégration dans les structures euro-atlantiques

La progression de l'Ukraine vers une intégration totale dans les structures de coopération européennes et trans-atlantiques fait partie intégrante des efforts que nous faisons pour contribuer à l'instauration d'une Europe unie et stable. Toutefois, nous reconnaissons que dans la réalité cette intégration suit des rythmes différents et nous sommes tout à fait favorables à ce que ceux de nos partenaires d'Europe centrale qui sont les plus avancés dans ce processus entrent sans tarder dans les structures euro-atlantiques. En même temps, nous sommes convaincus qu'il faudrait faire davantage pour réduire les différences entre les niveaux de développement économique et donc entre les rythmes d'intégration des divers pays. Réduire ces différences permettrait de limiter le risque que le processus d'élargissement ait une incidence négative sur l'efficacité des institutions concernées. D'une manière plus générale, nous pensons que c'est la seule façon d'assurer l'instauration d'une Europe stable et sûre, où les pays coopèrent au sein de structures transparentes, partagent des valeurs communes et sont évalués à l'aune des mêmes critères.

Nous partageons pleinement et soutenons l'esprit de solidarité et les valeurs communes du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'Union européenne (UE). L'Ukraine est déjà membre du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, et travaille activement pour rejoindre l'UE. Avec l'entrée en vigueur, au début de l'année, de l'accord de partenariat et de coopération entre l'Ukraine et l'UE, nous faisons en sorte de développer plus avant nos liens politiques, économiques, financiers, sociaux et culturels avec l'Union européenne.

Nous cherchons également à établir des relations plus étroites avec l'Union de l'Europe occidentale (UEO), que nous considérons comme un élément important de la sécurité européenne. En juin 1997, l'Ukraine et l'UEO ont conclu un accord prévoyant l'utilisation des capacités aériennes ukrainiennes à long rayon d'action. Cet accord, le premier de ce genre conclu avec l'UEO, est un exemple pratique du type de coopération dans laquelle nous nous engageons pour renforcer la stabilité et la sécurité européennes. Sur cette base, nous espérons être en mesure de nouer, à l'avenir, des relations plus officielles avec l'UEO.



INFOS OTAN

Un nouvel administrateur chargé de l'information à Kyiv — Le Centre de l'OTAN célèbre son premier anniversaire

M. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, a désigné M. Taras Kuzio comme Administrateur chargé de l'information et Directeur du Centre d'information et de documentation de l'OTAN à Kyiv, en Ukraine. M. Kuzio (40 ans), de nationalité britannique, s'est consacré aux affaires ukrainiennes durant presque toute sa carrière, puisqu'il a écrit de nombreux articles et ouvrages sur les orientations de ce pays en matière de politique et de sécurité. Avant d'entrer à l'OTAN, il a été Maître de recherche au Centre d'études russes et est-européennes de l'Université de Birmingham, et a exercé la même fonction au sein du Conseil consultatif du Parlement ukrainien. Auparavant, il a travaillé comme journaliste et rédacteur spécialisé dans les affaires ukrainiennes. M. Kuzio prendra ses fonctions à Kyiv en septembre.



Le Centre d'information et de documentation de l'OTAN, situé auprès de l'Institut des relations internationales, à l'Université d'Etat Taras Chevtchenko, à Kyiv, vient de célébrer sa première année de fonctionnement. Il a pour objet de faciliter un échange d'informations entre l'Alliance et l'Ukraine, d'aider à dépasser les stéréotypes obsolètes et de fournir à la population ukrainienne des informations précises sur l'OTAN. Le Centre, régi par la Charte de partenariat spécifique, apporte une contribution importante au développement de la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine.

Un partenariat spécifique avec l'OTAN

Parmi toutes les institutions euro-atlantiques avec lesquelles notre pays établit des liens plus étroits, l'OTAN revêt une importance particulière pour l'Ukraine. Nous considérons l'OTAN comme le pilier le plus fiable et le plus compétent de la sécurité européenne, et nous avons officialisé notre relation par le biais d'une Charte de part-

neriat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine, signée au Sommet de Madrid en juillet 1997. Ce partenariat de grande envergure ne signifie pas nécessairement que l'Ukraine cherche à adhérer à l'Alliance, tout au moins pour le moment. Nous reconnaissons que nous ne sommes pas encore prêts à devenir membre de l'OTAN, tant du point de vue des critères à remplir que de l'état de l'opinion publique en Ukraine.

Nous avons cependant lancé une grande campagne publique qui vise à expliquer les avantages réciproques de la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine. Je suis convaincu qu'avec le temps le peuple ukrainien comprendra que l'OTAN ne constitue pas une menace pour nous, mais qu'elle est au contraire le garant de la stabilité en Europe, renforçant par là même aussi notre sécurité. C'est pourquoi nous nous félicitons que la Hongrie, la Pologne et la République tchèque — dont les deux premières ont des frontières communes avec l'Ukraine — aient été invitées à adhérer à l'Alliance.

La Charte OTAN-Ukraine a ouvert de nouvelles perspectives de coopération, fournissant une base solide au renforcement dynamique de nos relations. Le résultat le plus concret de la Charte est la création de la Commission OTAN-Ukraine, forum au sein duquel nous rencontrons les seize Alliés pour des consultations sur une large gamme d'activités de coopération militaire et politique. La Commission s'est déjà réunie deux fois au niveau des Ministres des affaires étrangères, une fois au niveau des Ministres de la défense, et des réunions périodiques ont lieu au niveau des Ambassadeurs. Nos consultations ont porté sur des sujets tels que le renforcement de la coopération dans le domaine du maintien de la paix, la création d'un groupe conjoint sur la réforme de la défense et la mise en place d'un groupe conjoint sur les plans civils d'urgence ⁽¹⁾.

Du point de vue militaire, le représentant militaire de l'Ukraine auprès de l'OTAN a pris ses fonctions en janvier et nous attendons la désignation prochaine d'un officier de liaison de l'Alliance qui sera en poste à Kyiv. Cela nous permettra de resserrer nos liens militaires avec l'Alliance, d'en apprendre davantage sur nos forces armées respectives et, pour l'Ukraine, d'acquérir une expérience utile en matière de réforme du secteur militaire.

Mais les incidences de la Charte OTAN-Ukraine sont loin de se limiter aux nombreuses activités en coopération qu'elle facilite. S'ajoutant au processus d'élargissement de l'Alliance, à l'Acte fondateur OTAN-Russie et au Conseil de partenariat euro-atlantique, la Charte OTAN-Ukraine joue un rôle important car elle contribue à combler un vide constaté à la fin de la Guerre froide s'agissant de la sécurité et de la stabilité européennes.

Ainsi, l'Ukraine, grâce aux multiples mécanismes de coopération et institutions au sein desquels elle joue un rôle majeur, et notamment à son partenariat spécifique avec l'OTAN, s'est-elle imposée comme un acteur essentiel de l'architecture de sécurité européenne qui se met en place et comme un artisan important de la sécurité et de la stabilité en Europe. ♦

(1) On trouvera dans l'article suivant de plus amples informations sur la coopération OTAN-Ukraine en matière de plans civils d'urgence.

La coopération OTAN-Ukraine dans le domaine des plans civils d'urgence

Valentin Kaltchenko

Ministre ukrainien chargé des situations d'urgence

La signature de la Charte de partenariat spécifique à Madrid, en juillet 1997, a représenté une avancée importante dans la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte, l'Ukraine cherche à maximiser sa contribution, et les plans civils d'urgence sont l'un des secteurs les plus concrets de la coopération avec l'OTAN. Dans cet article, Kaltchenko présente les jalons de la coopération OTAN-Ukraine dans ce domaine et souligne l'importance qu'elle revêt pour l'Ukraine.

L'objectif des plans civils d'urgence (PCU) est de protéger les populations civiles dans des situations d'urgence, par exemple lors d'une guerre ou de catastrophes naturelles. Les plans civils d'urgence jouent un rôle important dans le programme de coopération avec les partenaires d'Europe centrale et orientale organisé dans le cadre du Partenariat pour la paix de l'OTAN (PPP), en raison de l'aspect pratique des activités. C'est en 1992, première année de son indépendance, que l'Ukraine a commencé à participer aux activités de coopération dans le domaine des PCU. Deux ans plus tard, après qu'elle eut rejoint le PPP en février 1994, le ministère chargé des situations d'urgence a affecté deux unités aux activités de coopération dans ce domaine, la brigade mobile mécanisée de protection civile, stationnée à Kyiv, et l'unité de sauvetage militarisée spécialisée, stationnée à Poltava.

En décembre 1995, une délégation de représentants des différentes administrations ukrainiennes intervenant dans les plans civils d'urgence s'est rendue au siège de l'OTAN. Cette réunion a fortement contribué à mettre en lumière les changements spectaculaires qui étaient survenus au sein de l'Alliance depuis la fin de la Guerre froide et l'importance croissante de plusieurs initiatives entreprises dans le cadre de l'approche globale de la sécurité adoptée par l'OTAN en 1991. A la suite de cette rencontre, un programme substantiel a été agréé avec l'OTAN dans le domaine des plans civils d'urgence.

En effet, dès l'année suivante, nous avons accueilli à Kyiv la première réunion d'un bureau d'étude des plans civils d'urgence organisée hors de la zone OTAN. Toujours en 1996, le Comité de la protection civile de l'OTAN et les partenaires de la coopération ont tenu une réunion à Lviv, en parallèle avec l'exercice tactique d'état-major, *Carpathian Safety '96* qui se déroulait dans la même région. Des équipes d'intervention d'urgence venues des Etats-Unis, de Pologne, de la République slovaque et de Hongrie y ont participé.

En 1997, des officiers du bataillon ukrainien d'intervention d'urgence et une section du génie de la brigade autonome mécanisée du ministère chargé des situations d'urgence ont pris part à l'exercice PPP *Cooperative*



Safeguard '97, qui a eu lieu en Islande en juillet, ainsi qu'à l'exercice *Sea Breeze '97*, accueilli par l'Ukraine le mois suivant. En septembre 1997, l'Ukraine a accueilli à Kyiv un séminaire organisé conjointement avec l'OTAN sur les «Opérations aériennes d'évacuation sanitaire et de sauvetage dans des situations d'urgence», au cours duquel plus d'une centaine de représentants de l'OTAN et des pays partenaires ont participé aux discussions et à la formation sur l'état actuel de la technique.

Un nouveau niveau de coopération

Ces exercices, séminaires et autres activités démontrent la valeur du PPP comme cadre permettant d'entreprendre des projets à long terme et de mener conjointement, entre pays membres de l'OTAN et pays partenaires, des exercices pratiques préparant à des opérations réelles de recherche et de sauvetage. Néanmoins, en Ukraine, nous avons estimé que nous pouvions faire davantage. C'est ainsi qu'en

M. Kaltchenko (à gauche), est félicité par M. Herpert van Foreest, Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour l'infrastructure, la logistique et les plans civils d'urgence, lors de la cérémonie de signature du Memorandum d'entente sur les PCU entre l'OTAN et l'Ukraine, le 16 décembre.

(Photo OTAN)

décembre 1997 nous avons sensiblement renforcé notre coopération dans le domaine des PCU avec la signature par le ministère ukrainien chargé des situations d'urgence et l'OTAN d'un mémorandum d'entente sur les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes. Ce mémorandum, l'un des deux seuls signés par l'OTAN dans le domaine des PCU, a créé un cadre juridique dans lequel développer la coordination entre le ministère et l'OTAN, mais aussi avec les différents membres de l'Alliance.

L'une des principales dispositions du mémorandum d'entente est l'accord sur la réalisation d'études communes visant à renforcer, par la coopération internationale, le potentiel global de réaction à des accidents nucléaires. Ces activités communes, basées sur une analyse complète et systématique de la catastrophe de Tchernobyl, seront menées en coopération avec les comités techniques compétents subordonnés au Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil de l'OTAN — principalement,

le Comité de la protection civile, le Comité médical mixte, le Comité d'étude pour le ravitaillement et l'agriculture et le Comité d'étude de l'aviation civile. Nous espérons que cela permettra d'approfondir les connaissances actuelles sur les effets de catastrophes du type de celle de Tchernobyl sur les êtres humains, l'agriculture, l'approvisionnement en eau et diverses autres ressources essentielles.

En ce qui concerne les situations d'urgence résultant de l'émission de substances radioactives, l'Ukraine et l'Alliance coopéreront, sans préjudice du rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, au sein du groupe d'experts OTAN sur les systèmes d'alerte et de détection.

Le Groupe de travail OTAN-Ukraine sur les plans civils d'urgence, établi sous l'égide de la Commission OTAN-Ukraine, a été créé en vue de mettre en œuvre les dispositions du mémorandum, et de planifier et coordonner les activités communes. Sa première réunion a eu lieu à Kyiv en mars dernier. Y ont participé des hauts fonctionnaires de



Responsable du Ministère ukrainien chargé des situations d'urgence (au centre) conférant avec ses collègues d'Islande et du Danemark durant l'exercice PPP Cooperative Safeguard '97. (En arrière-plan, des équipes de sauveteurs s'entraînent sur le terrain aux procédures de réaction en cas de catastrophe lors de l'exercice qui s'est tenu en Islande en juillet 1997.)

(Photo OTAN)



«L'Ukraine a acquis une grande expérience en matière de réaction face à une situation d'urgence nucléaire.» Ici, un ouvrier manœuvre une foreuse pour effectuer des sondages sous le sarcophage de béton construit par-dessus le quatrième réacteur de la centrale nucléaire après l'accident de 1986.

(Photo Reuters)

l'OTAN ainsi que des représentants du Cabinet ministériel ukrainien et divers ministères et organismes concernés. Un certain nombre de décisions importantes concernant notre coopération future ont été prises à cette occasion et un communiqué commun a été publié.

Après les communications faites par les présidents du Comité d'étude pour le ravitaillement et l'agriculture et du Comité médical mixte, ainsi que les discussions approfondies qui ont suivi, il a notamment été convenu que les experts ukrainiens participeront, afin d'entamer l'échange d'informations sur la catastrophe de Tchernobyl, aux réunions de ces deux comités qui doivent se tenir cette année, respectivement à Vienne et Bruxelles.

De surcroît, compte tenu de la décision de l'OTAN d'ouvrir les comités et bureaux d'étude des PCU aux Partenaires, un accord a été conclu pour accroître progressivement la participation de l'Ukraine non seulement aux travaux du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil, mais également à ceux de ses bureaux et comités d'étude techniques subordonnés.

Nous souhaitons tout particulièrement que l'Ukraine puisse collaborer avec efficacité au nouveau Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe, récemment établi au siège de l'OTAN à Bruxelles, ainsi qu'à l'Unité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe. En effet, le ministère chargé des situations d'urgence dispose d'un personnel expérimenté que l'Unité pourrait utiliser pour fournir une assistance spécialisée aux sinistrés, tant dans les pays membres de l'OTAN que les pays partenaires. Outre la grande expérience que nous avons acquise en matière de réaction face à une situation d'urgence nucléaire à la suite de l'accident de Tchernobyl, nous disposons également d'importantes capacités de transport aérien. Le Ministère et la communauté scientifique de l'Ukraine sont en mesure et désireux de partager

leurs connaissances et leur expérience pratique avec des collègues de l'OTAN et des pays partenaires au sein du Centre de coordination.

Inutile de dire que cette évolution débouche sur un renforcement de la coopération et sur la constitution progressive d'un réseau d'experts ukrainiens dans les différents secteurs englobés dans les plans civils d'urgence, stimulant ainsi un processus d'intégration dans le tissu économique et social de la zone euro-atlantique, où l'Ukraine est résolue à jouer un rôle important.

Un avenir plus sûr

Nous avons déjà établi quelques-unes des procédures coopératives nécessaires lors de l'exercice international de gestion des crises CMX '98 tenu en mars dernier au siège de l'OTAN. Le ministère chargé des situations d'urgence et le ministère des affaires étrangères se sont mis d'accord sur les procédures d'affectation d'un représentant du ministère chargé des situations d'urgence à la Mission ukrainienne auprès de l'OTAN afin que nous coordonnions mieux nos efforts avec l'Alliance. La participation active d'un représentant ukrainien aux travaux du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil de l'OTAN et à ceux de ses bureaux et comités d'étude subordonnés renforcera notre coopération et aboutira à une meilleure coordination entre les plans civils d'urgence ukrainiens et ceux des pays membres de l'OTAN.

L'avenir est entre nos mains. Notre coopération pratique dans le domaine des plans civils d'urgence nous donne l'occasion de garantir une vie sûre, stable et prospère à nos enfants, petits-enfants et aux générations ultérieures. En Ukraine, nous sommes prêts à tirer le parti maximum de cette occasion. ♦

Les relations OTAN-Russie un an après Paris

Klaus-Peter Klaiber

Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour les affaires politiques



Depuis la signature de l'Acte fondateur et la création du Conseil conjoint permanent (CCP) survenues l'an dernier, les relations OTAN-Russie ont atteint un autre niveau de qualité. A travers leurs contacts de travail réguliers au sein du CCP, l'OTAN et la Russie procèdent à des échanges de vues et se consultent sur des questions d'intérêt commun liées à la sécurité euro-atlantique.

Cette consultation politique est complétée par des rapprochements entre militaires, notamment à travers la participation commune à la mission de la SFOR en Bosnie et à des exercices de maintien de la paix. Selon M. l'ambassadeur Klaiber, grâce à ces mécanismes de coopération, nous sommes sur la bonne voie, celle qui mène à un avenir de sécurité et de stabilité partagées en Europe.

Il y a un peu plus d'un an, l'OTAN et la Russie signaient «l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles». Cet événement, qui a eu lieu à Paris quelques semaines avant le sommet de Madrid, était plus qu'une cérémonie diplomatique. Il a constitué un tournant dans l'ère de l'après-Guerre froide. En signant l'Acte fondateur, l'OTAN et la Russie ont jeté les fondements de nouvelles relations stratégiques ⁽¹⁾. Il ne peut y avoir aucun doute: le nouveau paysage de sécurité européenne que nous connaissons pendant une bonne partie du XXI^e siècle relève de notre responsabilité partagée.

Au cours de cette première année, nous avons fait de gros progrès dans la mise en œuvre des dispositions de cet accord historique. L'OTAN et la Russie ont institué une nouvelle forme de consultations sur les questions liées à la sécurité, au sein du Conseil conjoint permanent (CCP), créé par l'Acte fondateur. A travers nos travaux au sein du CCP,

nous cherchons à établir d'autres formes de coopération inédites.

Comme avec toute relation nouvellement instaurée, du temps et de la diplomatie ont été nécessaires pour s'habituer les uns aux autres. Il a fallu surmonter des décennies de méfiance et balayer les idées fausses. Nos relations de travail se développent maintenant de façon impressionnante, mais les tâches qui nous attendent encore restent énormes. Nous entendons bien faire du partenariat OTAN-Russie une structure permanente de la sécurité euro-atlantique.

Le contexte général

Parmi tous les changements qui se sont produits en Europe et au sein de l'OTAN au cours des dernières années, les nouvelles relations entre l'OTAN et la Russie sont vraiment révolutionnaires. L'époque où les deux blocs mili-

M. Evgueni Primakov (à gauche à la tribune), Ministre des affaires étrangères de la Russie, s'adressant à la presse en compagnie de MM. Hubert Védrine (au centre), Ministre des affaires étrangères de la France, et Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, co-présidents du Conseil conjoint permanent, à la suite de la réunion ministérielle du CCP tenue à Luxembourg, le 28 mai.
(Photo OTAN)



(1)
Le texte de l'Acte fondateur est publié dans la section Documentation de la Revue de l'OTAN n° 4, juillet-août 1997, et peut être consulté sur le site Web de l'OTAN à l'adresse:
<http://www.otan.nato.int/>

taires étaient face à face au centre de l'Europe est révolue. Les anciennes lignes de démarcation en Europe ont disparu. La plupart des pays d'Europe centrale et orientale consolident leurs réformes politiques et économiques et cherchent à nouer des liens plus étroits avec les institutions euro-atlantiques. Enfin, la Russie connaît la transformation la plus radicale de son histoire récente.

On peut en dire autant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Au début des années 90, l'Alliance a pris la décision fondamentale de recourir avant tout à des poli-

sécurité — le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et le Partenariat pour la paix (PPP).

Une année marquée de succès

La première réunion ministérielle du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, qui s'est tenue à New York en septembre 1997, a lancé notre coopération sur la bonne voie. En décembre, l'OTAN et la Russie ont approuvé un vaste programme de travail pour 1998, couvrant un grand



tiques de coopération et d'ouverture à l'égard de ses anciens rivaux pour réaliser la sécurité et la stabilité dans l'Europe d'aujourd'hui. Elle s'est donc donné un rôle plus large que celui de sauvegarder l'intégrité territoriale de ses États membres et veut promouvoir la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de l'Europe.

D'emblée, il est devenu évident que la construction d'une nouvelle architecture de sécurité européenne ne pourrait pas être réalisée sans la Russie, pays particulièrement important pour la stabilité en Europe. Avec l'Acte fondateur, l'OTAN et la Russie ont créé un cadre institutionnalisé permettant de rechercher des approches et des solutions communes à des préoccupations communes. Les relations OTAN-Russie complètent les autres politiques de l'Alliance visant à renforcer la sécurité, telles que l'élargissement, les relations spécifiques avec l'Ukraine, le dialogue renforcé sur la Méditerranée, et les relations politiques et militaires étroites entre l'OTAN et les pays partenaires à travers les deux structures centrales de notre coopération en matière de

nombre de sujets de consultation et d'activités de coopération, tels que le maintien de la paix, la conversion des industries de défense, les questions environnementales liées à la défense et la prolifération des armes de destruction massive. Le même mois, nous avons organisé avec succès un atelier OTAN-Russie sur le recyclage des officiers dégagés des cadres de l'armée.

Depuis juillet 1997, des réunions du Conseil conjoint permanent (CCP) au niveau des ambassadeurs ont lieu régulièrement. En février dernier, par exemple, nous avons procédé à des échanges de vues sur la lutte contre le terrorisme et, en mars, à un examen des efforts politiques et militaires contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs. Un groupe d'experts politico-militaires dans le domaine du maintien de la paix a également été créé et se réunit régulièrement.

Fin avril, les ambassadeurs ont examiné pour la première fois le problème des armes nucléaires, y compris la

Le maréchal Igor Sergeïev, Ministre de la défense de la Russie, bavardant avec MM. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, et Alain Richard (à gauche), Ministre de la défense de la France, avant l'ouverture de la réunion du CCP au niveau des Ministres de la défense à Bruxelles, le 12 juin.

(Photo AP)

doctrine, la stratégie et la sûreté nucléaire. Cette réunion a démontré que l'OTAN et la Russie ne craignent pas d'échanger leurs points de vue sur des sujets sensibles. En mai, nous nous sommes consultés sur la stratégie, la politique de défense, les doctrines militaires de l'OTAN et de la Russie, ainsi que sur les budgets et les programmes de développement des infrastructures.

Dans le domaine des plans civils d'urgence, l'OTAN et la Russie ont lancé un projet pilote sur «L'utilisation de la technologie des satellites pour les opérations d'évaluation et d'intervention en cas de catastrophe». Nous avons également ouvert le nouveau programme OTAN «La science au service de la paix» à environ 1 500 scientifiques russes ⁽²⁾. Lors de la réunion ministérielle du CCP qui s'est tenue à Luxembourg le 28 mai, l'OTAN et la Russie ont signé un mémorandum d'entente sur la coopération scientifique.

Le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, réuni au niveau des Ministres des affaires étrangères en mai et à

de l'OTAN et de la Russie à poursuivre leur coopération en matière de prévention de la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs ⁽³⁾.

Les contacts entre militaires

La situation en Bosnie-Herzégovine est devenue l'un des thèmes constants des consultations entre l'OTAN et la Russie. Rares sont ceux qui auraient prévu, il y a seulement quelques années, que les troupes de l'OTAN et de la Russie travailleraient un jour côte à côte à la mise en œuvre d'un accord de paix dans l'ex-Yougoslavie. La participation de la Russie à la Force de mise en œuvre (IFOR) dirigée par l'OTAN et à la Force de stabilisation (SFOR) aux côtés des Alliés et d'autres Partenaires est la preuve éclatante de l'aspect pratique de notre coopération. Et la Russie continue de collaborer à la force dirigée par l'OTAN en Bosnie après la reconduction du mandat de la SFOR en juin dernier. Cela montre que, dans la nouvelle Europe, l'OTAN et la Russie peuvent contribuer ensemble à instaurer la sécurité. Lorsque nous entreprendrons d'autres missions communes de maintien de la paix avec la Russie, comme le prévoit l'Acte fondateur OTAN-Russie, nous devons nous fonder sur l'expérience acquise en Bosnie.

Mis à part le cas de la Bosnie, les contacts militaires entre l'OTAN et la Russie se sont considérablement intensifiés ces derniers mois. Des réunions de représentants militaires ont lieu régulièrement sous les auspices du CCP. Au début de l'année, le général de corps d'armée Viktor Zavarzine a été nommé premier représentant militaire russe permanent auprès de l'OTAN. Les deux parties sont convenues d'établir, avant la fin de l'année, des missions militaires à Moscou et Bruxelles respectivement. En mai, la Russie a participé à l'exercice conjoint du PPP *Cooperative Jaguar* organisé au Danemark avec des pays alliés et des pays partenaires.

Nous aspirons à renforcer ces contacts. Nous espérons notamment que la Russie tirera pleinement parti du potentiel de coopération que constitue le programme du Partenariat pour la paix. Un programme spécial du PPP, adapté aux besoins et aux souhaits de la Russie, est à l'étude. Il approfondirait la coopération entre la Russie, les

États membres de l'OTAN et d'autres membres de PPP, et permettrait de renforcer la stabilité, ainsi que la transparence et la confiance mutuelles.

L'information et les relations publiques

L'information et les relations publiques sont un autre aspect important des nouvelles relations OTAN-Russie. Un grand nombre de journalistes, d'étudiants et de fonctionnaires russes se sont rendus à Bruxelles pour visiter le siège de l'OTAN au cours de ces dernières années. Ce flot de visiteurs devrait augmenter à l'avenir. En outre, l'Assemblée de l'Atlantique Nord — la branche parlemen-

celui des Ministres de la défense en juin, a examiné les futures priorités de son programme de travail pour 1998 et a étudié la situation en Bosnie-Herzégovine et alentour, notamment la coopération OTAN-Russie au sein de la SFOR et la réaction de la communauté internationale à la crise au Kosovo. Les discussions ministérielles sur la crise du Kosovo et les deux réunions extraordinaires du CCP en session des ambassadeurs, en mai et en juin, consacrées à la même question, ont constitué un exemple particulièrement frappant du nouveau niveau de transparence et de coopération atteint au cours des douze derniers mois. A la suite des essais nucléaires effectués par l'Inde et le Pakistan, les Ministres des affaires étrangères du CCP ont publié une déclaration commune lors de leur réunion du 28 mai à Luxembourg, dans laquelle ils ont souligné l'engagement

Officiers russe et américain de la SFOR comparant leurs notes à l'issue d'une patrouille conjointe en Bosnie-Herzégovine.

(SFOR PIO)



(2)

Pour de plus amples informations sur «La science au service de la paix», voir l'article de Jean-Marie Cadiou, «La science au service de la paix: le nouveau programme OTAN de coopération avec les pays partenaires», Revue de l'OTAN, n° 6, novembre-décembre 1997, pp. 30 à 33.

(3)

Voir page D6 de la section Documentation de ce numéro.



L'Atelier de Moscou célèbre le premier anniversaire de l'Acte fondateur OTAN-Russie

Pour marquer le premier anniversaire de l'Acte fondateur OTAN-Russie, un Atelier de haut niveau a eu lieu à l'Institut d'information scientifique pour les sciences sociales (INION), à Moscou, les 19 et 20 juin. Organisé conjointement par le Centre de documentation de l'OTAN sur les questions de sécurité européenne, sis à l'INION, et le Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, cet Atelier était inscrit au Programme de travail 1998 du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

Il a rassemblé pour la première fois des responsables civils et militaires de l'OTAN et de la Russie œuvrant à l'application des politiques établies et un groupe d'universitaires de 14 pays de l'OTAN ainsi que de facultés de Moscou et d'autres régions de la Russie. Quelque 90 participants à l'Atelier ont examiné les résultats de la première année de coopération entre l'OTAN et la Russie au titre de l'Acte fondateur et discuté de possibilités d'intensifier cette coopération dans un large éventail de domaines, dont le maintien de la paix, la science, les plans civils d'urgence, la coopération en matière d'armement et le recyclage des militaires dégages des cadres.

Du côté russe, les discours d'orientation générale ont été prononcés par M. Nikolai Afanasievski, Vice-Ministre des affaires étrangères, et le général Valery Manilov, Premier sous-chef de l'état-major général du Ministère de la défense. Du côté de l'OTAN, les principaux orateurs ont été M. Chris Donnelly, Conseiller spécial du Secrétaire général sur l'Europe centrale et orientale, et le général de corps d'armée Nicholas Kehoe, Président délégué du Comité militaire.

Les organisateurs de cette rencontre prévoient d'en publier les actes.

taire de l'Alliance — a joué un rôle crucial pour favoriser les contacts entre la Douma russe et les organes législatifs des États membres de l'OTAN.

En février dernier, j'ai eu le privilège de participer à l'inauguration à Moscou du Centre de documentation de l'OTAN sur les questions de sécurité européenne. Ce centre — situé dans les locaux du prestigieux institut INION (l'Institut d'information scientifique pour les sciences sociales) — met désormais à la disposition d'un large éventail d'organisations et de citoyens russes des informations sur l'OTAN et les questions générales relatives à la sécurité européenne. J'espère qu'il contribuera à diffuser une juste image des politiques de l'OTAN.

La Russie et l'élargissement de l'OTAN

Des relations publiques efficaces resteront particulièrement nécessaires pour balayer les idées fausses qu'avait la Russie sur l'élargissement de l'OTAN. Le message que nous adressons à nos amis russes reste inchangé: l'élargissement de l'OTAN ne constitue pas une menace pour les intérêts de sécurité nationale de la Russie. Au contraire, en intégrant les pays d'Europe centrale et orientale dans un système de sécurité coopérative, nous renforçons la sécurité et la stabilité pour toute l'Europe, y compris la Russie.

En outre, l'OTAN n'installe pas de dispositif militaire à l'Est. Dans l'Acte fondateur, elle a confirmé sa déclaration unilatérale du 14 mars 1997 et indiqué que dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires, plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat. Je pense que cette déclaration parle d'elle-même. En outre, les Alliés ont également réitéré qu'ils n'ont aucune intention, aucun projet et aucune raison de déployer des armes nucléaires sur le territoire de nouveaux membres, et n'ont aucunement besoin de modifier un quelconque aspect du dispositif ou de la politique nucléaire de l'OTAN — et n'en prévoient nullement le besoin pour l'avenir.

Le débat sur l'élargissement de l'OTAN a montré que nous ne tomberons pas toujours d'accord sur tout.

Néanmoins, les divergences d'opinion occasionnelles ne devraient pas porter atteinte à l'objectif global: le véritable engagement des deux parties à renforcer la confiance en œuvrant de concert.

Les résultats de la collaboration entre l'OTAN et la Russie ont prouvé l'erreur des critiques pour qui l'amélioration des rapports avec la Russie ne pouvait se faire qu'aux dépens de la sécurité des pays d'Europe centrale et orientale.

L'avenir

La façon dont la Russie se situera dans la nouvelle Europe est peut-être le facteur qui déterminera le plus l'avenir de la sécurité européenne. Pour nous, l'avenir nous semble des plus prometteurs pour une Russie prospère et ouverte; un partenaire qui partage notre intérêt pour les échanges et la stabilité; un partenaire prêt à aider à résoudre les conflits régionaux éventuels; un voisin qui mène sa politique d'une façon sûre, transparente et pacifique; un négociateur loyal en matière de maîtrise des armements; enfin, un pays qui œuvre avec d'autres États de la région euro-atlantique pour faire face aux risques et aux défis de l'avenir.

C'est à la Russie de relever ce défi. Néanmoins, nous avons non seulement la possibilité mais aussi la responsabilité de l'aider. Cette tâche incombe à toutes les institutions, y compris l'OTAN et l'Union européenne. Et elle peut être réalisée en donnant à la Russie une légitime voix au chapitre, à la mesure de ses dimensions et de son poids politique.

Nous sommes sûrs que l'Acte fondateur OTAN-Russie nous aidera à atteindre ces objectifs. Il nous a déjà permis de renforcer qualitativement les relations OTAN-Russie, et nous aurons pour tâche à l'avenir de parfaire les mécanismes de coopération que nous avons créés. A cet égard — et comme son nom le suggère — le Conseil conjoint permanent est plus qu'un forum consultatif. Sa nature même d'organisme permanent contribuera à assurer la continuité de nos relations. Je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie. La solidité et l'intensité de ces relations augmenteront au fil du temps, enracinant une sécurité et une stabilité communes dans l'ensemble du continent. ♦

Fantassins russes débarquant dans le sud du Jutland, au Danemark, le 18 mai, pour y participer aux deux semaines de l'exercice PPP Cooperative Jaguar '98.

(Photo AP)

Monter dans le train en marche de l'OTAN

András Simonyi

Chef de la Mission de la République de Hongrie auprès de l'OTAN

Alors que le processus de ratification touche à son terme dans les seize Etats membres de l'OTAN et que, tout comme les deux autres pays invités, la République tchèque et la Pologne, la Hongrie accélère les derniers préparatifs de son adhésion à l'Alliance, M. l'Ambassadeur Simonyi donne ses impressions du point de vue du «statut spécial» dont bénéficient la Hongrie et les deux autres pays au moment où ils se préparent à se joindre à l'OTAN, ce que l'Ambassadeur compare à monter dans un train en marche.

M. l'Ambassadeur Simonyi (à gauche), de fort bonne humeur, après avoir présenté ses lettres de créance à M. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, en vue d'établir la mission diplomatique de la Hongrie auprès de l'OTAN.

(Photo OTAN)



Depuis ce jour historique de l'année dernière, au Sommet de Madrid, où la Hongrie, de même que la République tchèque et la Pologne, a été invitée à devenir membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, nous travaillons sans relâche afin de nous préparer à cette adhésion. Nous voulons être certains que, le moment venu, la Hongrie contribuera pleinement à l'Alliance, tant sur le plan politique que militaire.

Depuis les profonds changements structurels intervenus en 1989, la Hongrie a connu trois élections démocratiques. Or, la démocratisation ne fait que se renforcer à chaque changement de gouvernement. Je me permettrai, par ailleurs, de souligner qu'il n'y aura aucune solution de continuité dans les objectifs du nouveau gouvernement en matière de politique étrangère, lesquels incluent les efforts en vue de l'intégration euro-atlantique et la priorité accor-

dée à l'instauration de relations de bon voisinage avec les pays qui nous entourent.

L'engagement en faveur de l'adhésion de la Hongrie à l'OTAN n'est pas circonscrit au gouvernement et aux partis politiques représentés au Parlement: il est partagé par l'ensemble de la société. C'est ce qu'a clairement démontré le chiffre écrasant de 85 pour cent des voix recueillies en faveur de l'adhésion à l'Alliance lors du référendum organisé sur ce thème, l'automne dernier. Ce pourcentage montre bien que le peuple hongrois soutient fermement le processus d'intégration euro-atlantique.

Depuis la signature des Protocoles d'accession de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque par les seize Ministres des affaires étrangères de l'OTAN, en décembre dernier, les trois pays «invités» bénéficient au

sein de l'Alliance d'un statut informel spécial, proche de celui d'«observateur». Ainsi, alors que nous accordons tous nos soins aux aspects pratiques de l'adhésion, nous avons été progressivement associés aux activités d'un nombre toujours plus grand de structures de l'Alliance, dont le Conseil de l'Atlantique Nord et ses organes subordonnés, ainsi que les Grands commandements de l'OTAN. L'objectif visé est bien évidemment d'être en mesure d'apporter notre entière contribution à l'Alliance, lorsque nos pays en deviendront membres, et d'y exercer tous les droits que l'adhésion nous confère.

Concernant les autres pays candidats, dont certains de nos voisins qui n'ont pas été invités dans le cadre du premier groupe, la Hongrie a fait savoir sans ambiguïté qu'elle est favorable à ce que la porte de l'Alliance reste ouverte et à ce que le processus d'élargissement s'étende à l'avenir à d'autres pays capables et désireux d'adhérer à l'OTAN. Comme l'a déclaré le Président américain Bill Clinton aux dirigeants de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne au Sommet de Madrid, l'année dernière: «*La poursuite éventuelle de l'élargissement dépendra dans une large mesure des résultats de la première série d'adhésions. Si nous réussissons à rendre notre Alliance non seulement plus grande, mais aussi plus forte, tout en préservant sa cohésion, alors nous aurons créé une base solide en vue de la poursuite de l'élargissement.*»

Nous sommes tout à fait conscients de la responsabilité qui nous incombe pour que ce processus d'adhésion soit un succès absolu et sans réserve. Avec le temps, les pays invités, tout comme ceux de l'OTAN, acquerront une expérience considérable des aspects pratiques de l'intégration et auront une vision plus claire des réformes nécessaires. Et, chose importante, c'est avec grand plaisir que nous partagerons ce précieux acquis avec les pays qui rejoindront l'Alliance après nous. Certes, nous ne pouvons garantir que les processus de réforme et d'adhésion en seront moins difficiles, mais les candidats à venir pourront sans nul doute tirer des enseignements de notre expérience et éviter ainsi de devoir «réinventer la roue».

Rappel des débuts du processus

Je me souviens très bien de la déception qui a envahi la Hongrie en 1992, quand nous attendions en vain l'annonce selon laquelle les nouvelles démocraties pourraient bientôt adhérer à l'Alliance. Cette attente fut pénible, parce que nous étions exclus de cette «famille» depuis si longtemps déjà. Mais

avec le recul, je comprends mieux: au début des années 90, la menace qui avait toujours plané s'estompa rapidement et, du point de vue de l'Alliance, un élargissement immédiat ne s'imposait nullement. L'OTAN et l'ensemble de l'Europe n'étaient pas prêtes et, soyons francs, la Hongrie ne l'était pas non plus. Il nous fallait encore donner une base solide à nos institutions démocratiques et à nos structures économiques et financières, qui étaient en pleine évolution, ainsi qu'à la réforme de nos forces armées. Bien entendu, l'adhésion renforce ces institutions, mais il ne faut jamais oublier que chaque membre a une part de responsabilité dans le maintien de la force de l'Alliance. Son élargissement ne doit ni l'affaiblir ni entamer sa cohésion.

Le processus menant à notre adhésion à l'OTAN a commencé lorsque nous avons rejoint le Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA), en décembre 1991. Un peu plus de deux ans plus tard, il s'est poursuivi par notre entrée au sein du Partenariat pour la paix, puis il a encore été renforcé par la création du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui s'est substitué au CCNA en mai 1997. Ces institutions coopératives contribuent à élargir la famille atlantique et, en même temps, elles sont des instruments utiles pour se préparer à l'adhésion à l'Alliance. Comme le fit un jour remarquer un diplomate allié, «Vous finirez par trouver votre place au sein de l'OTAN de façon tout à fait naturelle», et c'est ce qui est en train de se passer.

En dépit de ses lacunes, le CCNA a constitué un important instrument de familiarisation avec le fonctionnement de l'OTAN, et en particulier de compréhension de l'intensité des relations transatlantiques, du processus de prise des

M. Gyula Horn (à gauche), Premier Ministre sortant de la Hongrie, félicitant son successeur, M. Viktor Orban, lors de discussions sur le changement de gouvernement, le 23 juin, après la victoire du parti de M. Orban aux élections législatives du mois de mai. (Au fond, le Président Arpad Goncz ouvre la session inaugurale du nouveau Parlement.)

(Photos AP)



décisions politiques et des rapports entre les structures politiques et militaires de l'Alliance. Très tôt, les contacts personnels que nous avons noués avec des membres du Conseil de l'Atlantique nord, du Secrétariat international et des autorités militaires de l'OTAN nous ont permis de mieux évaluer les tâches de ces organes, ce qui a fortement contribué à l'établissement d'une relation de travail fondée sur la confiance.

Notre participation au CCNA et, plus tard, au Conseil de partenariat euro-atlantique, nous a également donné un aperçu d'un processus dont je suis maintenant régulièrement témoin et qui permet aux pays membres de l'OTAN d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un consensus. Pour préserver la cohésion et l'efficacité de l'organisation, il faut parvenir à un bon équilibre entre les intérêts nationaux et les intérêts communs au sein de l'Alliance.

Quant au Partenariat pour la paix, si nous avons d'abord pensé qu'il risquait de porter atteinte au processus d'élargissement, nous avons néanmoins été un des premiers pays à y souscrire. Un large éventail d'institutions politiques et militaires hongroises ont œuvré dans le cadre du PPP, qui s'est imposé comme un élément durable de l'architecture de sécurité européenne. Il a donné à nos généraux, officiers et sous-officiers, ainsi qu'à nos experts civils en matière de défense, l'occasion de mieux connaître l'Alliance et ses procédures à travers une coopération militaire concrète et des exercices conjoints. Il nous a également aidés à mieux évaluer l'adaptation nécessaire de l'appareil militaire hongrois pour qu'il puisse passer intégralement sous contrôle civil et démocratique.

J'ai toujours été convaincu que la réussite de l'opération dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine était en grande partie due au Partenariat pour la paix. En effet, il aurait été beaucoup plus difficile de mettre en place une coalition internationale aussi large sans les acquis du PPP. L'indispensable confiance mutuelle dans les capacités de chacun s'est instaurée au fil des nombreux mois de coopération pratique intense qui ont précédé la décision de l'OTAN de créer l'IFOR puis la SFOR pour la Bosnie.

La coopération et les réformes militaires

Je suis sergent dans les forces de réserve et mon expérience militaire directe est donc limitée. Cependant, ces cinq dernières années, j'ai pris un très grand plaisir à travailler avec les cadres militaires de l'Alliance et les commandants hongrois. Entre 1993 et 1998, les forces armées de notre pays ont suivi un difficile processus de réforme. Fin 1997, nous étions parvenus au terme de la première phase, d'ordre quantitatif, de ce processus et nous avions ramené les effectifs de nos forces armées de 160 000 à près de 55 000 hommes. En outre, nous avons renouvelé et simplifié la structure de commandement en vue de la rendre plus efficace et d'améliorer sa compatibilité avec celles des pays de l'OTAN.

La seconde phase a été entamée fin 1997 et elle a pour objectif d'apporter des changements d'ordre qualitatif. Elle inclut le réexamen complet de notre stratégie de défense et la modernisation technique des forces armées. Nous procédons, à cet égard, dans le plein respect du processus de pla-

nification de la défense de l'OTAN, par établissement d'objectifs de forces indicatifs.

L'interopérabilité est une de nos grandes priorités et, de ce point de vue, notre participation à l'IFOR et à la SFOR nous a énormément apporté. Cependant, une des exigences fondamentales de l'interopérabilité est la capacité de communiquer dans l'une des deux langues officielles de l'Alliance — l'anglais ou le français — objectif qui sera difficile à atteindre dans la majeure partie de nos forces armées. Tout cela constitue une tâche considérable, que nous poursuivrons bien au-delà de l'adhésion.

D'après mon expérience personnelle, l'un des aspects spécifiques concerne l'acquisition des matériels. Pour être efficace, une armée doit être dotée des matériels appropriés, tant en vue des opérations envisagées sous l'Article 5 (défense collective) que des opérations dépassant le mandat de ce dernier (soutien de la paix). Mais lorsque les ressources sont limitées, il importe de n'acquérir que les matériels adéquats, en établissant les priorités qui s'imposent. En ce qui concerne les méthodes d'acquisition, les conseils et le soutien que nous a apportés l'OTAN ont été inestimables. Je tiens à préciser que jamais, durant le processus d'accession de la Hongrie, nous n'avons subi la moindre pression de l'OTAN concernant l'acquisition de matériels militaires. Bien au contraire, le message de l'Alliance a été que l'achat de nouveaux matériels devait passer après la réforme des structures, l'éducation et l'entraînement. La Hongrie n'est pas à la merci des marchands!



Chars T-72 hongrois en manœuvre à Tata, Hongrie, en mars dernier.

(Photo Reuters)

Le train en marche de l'OTAN

Se préparer à adhérer à l'OTAN, c'est en quelque sorte essayer de monter dans un train en marche, car tandis que nous mettons en œuvre des réformes, l'Alliance elle-même ne cesse d'évoluer. En Hongrie, le processus de réforme, de modernisation et d'adaptation est un processus dynamique qui sera sans cesse poursuivi, y compris après l'adhésion à l'OTAN.

L'un des critères essentiels de l'adhésion, sur lequel la Hongrie travaille assidûment depuis ces dernières années, concerne les relations de bon voisinage. Notre pays est parvenu à renouer les liens historiques qui l'unissaient à la plupart de ses voisins, ce qui va dans le sens des intérêts des pays et des peuples concernés de toute la région, mais aussi de ceux de l'ensemble de l'Europe. Toutefois, ce n'est pas parce que l'OTAN ou l'Union européenne le décrète qu'il convient d'instaurer des relations de bon voisinage; si ces relations doivent être renforcées, c'est parce qu'elles sont une condition préalable à l'édification des nations et à la paix et la stabilité en Europe.

Parmi les autres éléments essentiels du travail d'adaptation engagé dans notre pays, il convient de noter l'important effort déployé pour parvenir à un véritable contrôle démocratique et civil des forces armées. De nos tout premiers contacts avec l'OTAN jusqu'au processus qui a abouti à notre invitation à y adhérer, l'un des objectifs importants de notre coopération avec

l'Alliance a été d'assurer le contrôle démocratique de l'institution militaire.

L'OTAN a clairement signifié, parfois sur le mode amical, parfois plus direc-

tement, que c'est là l'un des critères majeurs à respecter. L'Alliance tient à s'assurer que les forces armées ne mettront jamais en péril les institutions démocratiques de ses Etats membres. Dans le même temps, le meilleur moyen de veiller à ce que l'argent des contribuables soit utilisé à bon escient est de garantir le contrôle démocratique des forces armées grâce à la vigilance du Parlement.

L'établissement d'un véritable contrôle démocratique et civil est un processus de longue haleine; il ne peut se faire en un jour. En effet, il ne s'agit pas seulement d'instaurer des structures. Nous avons appris, en travaillant avec l'Alliance, que civils et militaires doivent travailler de concert et que ce sont les dirigeants politiques civils, représentés par le Conseil de l'OTAN, qui ont le dernier mot. Les militaires donnent leur avis, mais ils doivent s'incliner devant la décision politique finale.

Parfois, au cours de ce processus de préparation, nous avons reçu de l'Alliance des messages bien intentionnés mais néanmoins durs, et il est arrivé que nos discussions suscitent des réactions émotionnelles. Les résultats n'en sont pas moins là. Nous avons également appris, au cours de ces mois, qu'il nous faut toujours rechercher des solutions hongroises en harmonie avec nos traditions, nos points de vue et nos intérêts. Autrement dit, il n'est pas nécessaire de copier les autres. Ce n'est pas la conformité absolue de la solution adoptée, mais la cohérence des principes qui compte. Il n'y a pas de réponse unique, mais un grand nombre de modèles utiles dont nous pouvons nous inspirer.

La dernière ligne droite

Les six premiers mois de notre «statut spécial» ont constitué une phase d'apprentissage très intensive. Nous avons créé une mission totalement intégrée au siège de l'OTAN et faisons tout notre possible pour saisir les occasions qui nous sont offertes à un rythme accéléré. Voici quelques-uns des enseignements que nous pouvons d'ores et déjà tirer: la qualité prime sur la quantité, la précision sur la rapidité. L'association progressive de mes collègues et de moi-même à la vie quotidienne de l'Alliance est une tâche ardue et sans répit. Nous ne sommes cependant jamais laissés à nous-mêmes, ni traités comme des enfants.

Nous avons appris qu'il faut adopter les bonnes attitudes politiques, militaires, culturelles et humaines. Il faut aussi mettre en place les structures qui s'imposent, dotées du personnel approprié. Il doit s'agir de professionnels ayant une juste conception du monde, capables de communiquer dans l'esprit voulu et en mesure de manier l'une des deux langues officielles de l'Alliance. Enfin, il faut sans cesse faire preuve d'exigence vis-à-vis de l'OTAN et de soi-même.

La réforme est un processus à long terme, qui est encore loin d'arriver à sa conclusion. Toutefois, quand nous aurons réalisé le juste équilibre entre stabilité et changement, obstination et souplesse, notre pays apportera sans nul doute bien davantage à la nouvelle OTAN qu'il ne lui prendra. C'est en tout cas dans cet esprit que nous entendons, dans les prochains mois, poursuivre les préparatifs menant au statut de membre de plein droit. ♦



Une capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe

Francesco Palmeri

Directeur de la Direction des Plans civils d'urgence et Président du Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil



Selon le Dr. Palmeri, une véritable «révolution copernicienne» s'amorce au sein de l'Alliance avec la création à Bruxelles, en juin dernier, du nouveau Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe. Cette nouvelle capacité, qui s'appuie sur près de cinquante années d'expérience des Alliés dans le domaine des plans civils d'urgence et sur un programme de coopération éprouvé avec des partenaires non membres de l'OTAN, témoigne de la profondeur des changements en cours au sein de l'Alliance. Cette innovation, qui renforce la capacité de la communauté internationale de faire face à des catastrophes de grande ampleur, illustre l'importance grandissante que l'Alliance accorde aux aspects non militaires de la sécurité.

La longue liste des abréviations OTAN vient de gagner une ligne avec l'ajout d'EADRCC. Cette abréviation peu commode est cependant le seul aspect, ou presque, par lequel le nouveau Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe rappelle l'OTAN d'autrefois. Il s'agit, en fait, d'un concept totalement nouveau qui met à l'œuvre les mécanismes de coopération et la longue expérience de l'OTAN dans le domaine des plans civils d'urgence (PCU).

La capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe renforcera les moyens dont dispose la communauté internationale pour faire face à des catastrophes de grande ampleur dans l'immensité de la région euro-atlantique, qui s'étend de Vancouver, au Canada, à Sakhaline, en Russie. Cette région, qui inclut six des sept pays les plus industrialisés du monde, est celle qui, bien que possédant la plus grande capacité de réaction, est aussi la plus susceptible de connaître de graves catastrophes naturelles et technologiques.

Certes, les bénéficiaires ultimes de cette coopération internationale seront les pays frappés par des calamités auxquelles ils ne peuvent faire face seuls, mais le premier à recevoir la contribution qu'apporte ce nouveau mécanisme est en fait le Bureau des Nations Unies pour la Coordination de l'assistance humanitaire (BCAH), l'institution internationale chef de file dans ce domaine. L'EADRCC a pour tâche de coordonner les capacités de réaction des quarante-quatre pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) afin de pouvoir offrir rapidement une assistance efficace aux Nations Unies en cas de catastrophe. Il institutionnalise donc entre l'OTAN et les Nations Unies un troisième lien qui vient s'ajouter aux relations de travail existantes dans les domaines de la politique et de la sécurité.

L'EADRCC s'appuie sur près de cinquante ans d'expérience de la coopération internationale en matière de plans civils d'urgence à l'OTAN — sans parler du réseau d'experts civils habitués à travailler ensemble, des plans, procédures, services et matériels normalisés et interopérables, de la coopération civilo-militaire, des structures de télécommunications, etc. — et sur la relation de coopération éprouvée entre l'OTAN et ses partenaires d'Europe centrale et orientale au sein du programme de coopération en matière de plans civils d'urgence dans le cadre du Partenariat pour la paix (PPP) ⁽¹⁾.

Cependant, la genèse de cette création remonte à 1992, avant le PPP, où l'ancien Secrétaire général de l'OTAN Manfred Wörner fit preuve de clairvoyance en accueillant au siège de l'OTAN, à Bruxelles, une conférence novatrice sur les secours internationaux en cas de catastrophe. Cet événement, organisé par les Nations Unies et la Fédération internationale des sociétés de la Croix Rouge, auquel participèrent plus de quarante pays et de vingt organisations internationales, fut à l'origine d'un projet de mise à disposition de ressources militaires pour faire face à des catastrophes civiles. Le Projet d'utilisation des ressources militaires et de la protection civile (MCDA) créa un mécanisme permettant à la fois de dresser un inventaire systématique des ressources civiles et militaires disponibles en cas de catastrophe et de prévoir des mesures garantissant la faisabilité de cette nouvelle forme de coopération internationale.

Le Secrétaire général Wörner, qui, déjà du temps de la Guerre froide, accordait une importance toute particulière aux activités non militaires de l'Alliance, avait acquis la conviction que cette dimension spécifique constituerait l'environnement le plus favorable au dialogue, à la coopération et au renforcement de la confiance entre anciens ennemis. En outre, c'était l'occasion de répondre aux attentes de ceux fort nombreux qui, après la Guerre froide, souhaitaient que certaines ressources de défense soient dégagées au profit d'objectifs civils. Ce n'est donc pas un hasard si l'immeuble dans lequel se trouve l'EADRCC, à côté du siège actuel de l'OTAN à Bruxelles, a été nommé Bâtiment Manfred Wörner.

Au départ, l'Alliance avait élaboré, en 1953, un mécanisme d'assistance mutuelle entre les Alliés en cas de catastrophe de grande ampleur. Peu après l'instauration de la coopération avec les pays partenaires dans le domaine des PCU, en 1994, l'Alliance a pris une mesure importante, puisqu'en mai 1995, elle a décidé d'étendre à ses partenaires ces dispositions d'assistance mutuelle entre Alliés. Depuis, elles ont été mises en œuvre à plusieurs reprises, et en particulier en Ukraine, cette même année, et plus récemment lors des graves inondations qui ont frappé l'Europe centrale durant l'été 1997.

Se fondant sur l'expérience acquise sur le terrain, et dans le droit-fil des décisions prises par les dirigeants de

(1)

Pour de plus amples informations, cf. Francesco Palmeri, «Les plans civils d'urgence: une intéressante forme de coopération sort de l'ombre», in Revue de l'OTAN n° 2, 1996, pp. 29-33.

l'Alliance à Madrid, en juillet 1997, de renforcer encore la coopération pratique avec les pays partenaires, le Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil (SCEPC) en configuration CPEA (c'est-à-dire en session avec les Partenaires de la coopération) a proposé d'actualiser les politiques existantes en matière de réaction aux catastrophes. A partir d'une ambitieuse proposition faite par la Russie à Moscou en avril 1997, à l'occasion de la première réunion du SCEPC tenue dans un pays membre du PPP, un nouveau mécanisme a été conçu, qui a débouché sur la création de l'EADRCC.

Accroître l'efficacité

L'objectif d'améliorer l'efficacité des secours à l'échelle internationale en cas de catastrophe est pleinement partagé par les Nations Unies, les principaux pays contributeurs et les grandes organisations non gouvernementales (ONG). Le point de départ, pour relever ce défi, a été la reconnaissance du fait que les ressources utilisables par les Nations Unies

Etant donné, par ailleurs, que les Nations Unies œuvrent elles-mêmes régulièrement à l'amélioration des secours internationaux en cas de catastrophe, toute initiative visant cet objectif doit nécessairement :

- (a) ne pas être incompatible avec les nouveaux arrangements sur lesquels travaillent les Nations Unies (comme le Projet MCDA);
- (b) apporter une «valeur ajoutée» pour les Nations Unies.

Dans ce contexte, les Ministres des affaires étrangères du CPEA ont pris la décision, en décembre dernier, de créer une capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe. Le SCEPC en configuration CPEA a été chargé de préparer un rapport détaillé indiquant les orientations et les procédures nécessaires pour que cette décision politique se concrétise sur le plan opérationnel. Ce rapport, intitulé «Une coopération pratique accrue dans le domaine des secours internationaux en cas de catastrophe», constituera la charte fondamentale de l'EADRCC. La contribution officielle

MM. Herpert van Foreest, Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour l'infrastructure, la logistique et les PCU (à gauche), Sergei Kislak, Ambassadeur de Russie auprès de l'OTAN (au centre), et M. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, célébrant l'ouverture de l'EADRCC, le 3 juin.
(Photo OTAN)



appartiennent toujours aux pays. En conséquence, les ressources étant limitées, la seule manière d'accroître l'efficacité des secours au niveau international consiste à :

- (a) accélérer le processus de fourniture effective de l'aide;
- (b) éviter les doubles emplois;
- (c) éviter le gaspillage des ressources.

qu'a apportée le BCAH des Nations Unies à la préparation de ce rapport a permis de dissiper les craintes relatives à un éventuel recoupement entre cette initiative et le mandat d'autres organisations internationales spécifiquement conçues pour traiter de l'aide internationale en cas de catastrophe, comme le BCAH, ce qui a facilité l'obtention d'un consensus au sein des 44 pays membres du CPEA.

Structure de la capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe

La nouvelle capacité de réaction aux catastrophes comporte deux éléments principaux:

- Une Unité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe (EADRU), structure non permanente regroupant différents éléments nationaux (moyens de sauvetage, soins médicaux, transports et autres) qui ont été mis à disposition bénévolement par les pays membres du CPEA. L'EADRU peut être déployée sur les lieux d'une catastrophe de grande ampleur à la demande du pays membre du CPEA sinistré. Ce sont les pays membres du CPEA fournissant des éléments nationaux à l'EADRU qui décideront de leur déploiement et supporteront les coûts correspondants.
- Un Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), installé au siège de l'OTAN et composé de membres du Secrétariat international de l'OTAN et d'un nombre limité de personnes provenant de pays membres et partenaires de l'OTAN intéressés. En cas de catastrophe, l'EADRCC pourrait constituer le noyau d'une équipe d'évaluation qui, en étroite coopération avec l'organisme du pays sinistré gérant les situations d'urgence et le coordinateur résident des Nations Unies, déterminerait les besoins en matière d'aide internationale en cas de catastrophe.

L'EADRCC coordonnera, de concert avec les Nations Unies, les propositions d'aide internationale de pays membres du CPEA. Pour se préparer à une éventuelle intervention en cas de catastrophe, le Centre élaborera des plans et procédures appropriés de recours à l'EADRU en prenant en compte l'évaluation nationale des risques, les accords bilatéraux et multilatéraux existants ainsi que les capacités de réaction. Il dressera également une liste des éléments civils et militaires nationaux disponibles et favorisera

M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU (à gauche) et M. Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, s'entretenant de la situation dans l'ex-Yougoslavie à Rome, le 15 juin.

(Photo Belga)

Pour sa part, le BCAH des Nations Unies a formulé les recommandations ci-après, à l'occasion d'un séminaire du PPP qui s'est tenu en Suisse en avril dernier, en se fondant sur une étude approfondie des tendances et défis, dans le domaine de la coordination des secours, en Europe et dans les nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique.

«La communauté internationale chargée des secours doit faire tout son possible pour:

- coordonner les investissements dans une capacité de réaction aux catastrophes;
- améliorer les procédures de coordination et de mobilisation;
- améliorer la communication au sein des réseaux régionaux de coordination des secours;
- élaborer des projets spécifiques afin d'améliorer systématiquement les processus de mise en œuvre des secours;
- œuvrer collectivement à la mobilisation des ressources nécessaires pour relever ce défi.»

C'est très précisément ce que l'on a voulu réaliser avec le lancement du programme de coopération en matière de plans civils d'urgence dans le cadre du PPP, et la nouvelle capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe poursuivra ces mêmes objectifs. En outre, cette efficacité accrue dans la région euro-atlantique bénéficiera aussi aux Nations Unies en permettant de libérer des ressources au profit d'autres régions du monde.



l'interopérabilité à travers des formations et exercices conjoints.

Ce concept global a été mis au point de telle sorte que la prise de décision reste du ressort des pays mais que les pays membres et partenaires de l'OTAN qui participent à cette initiative aient une identité commune au sein du CPEA.

Une révolution copernicienne

La coopération institutionnalisée avec les Nations Unies que représente l'EADRC, dans le domaine des secours internationaux en cas de catastrophe, est l'expression la plus forte et la plus concrète de la stratégie de l'Alliance dans la période de l'après-Guerre froide, c'est-à-dire de la vision élargie de la sécurité qui est consacrée dans le Concept stratégique de 1991. Cette vision élargie, qui sera probablement réaffirmée, voire renforcée, à l'issue de l'examen entrepris pour actualiser le Concept stratégique, déplace l'accent des moyens militaires de l'OTAN vers ses moyens politiques ainsi que vers la coopération avec des Etats non membres de l'Alliance afin de faire face aux nouveaux risques liés au contexte de sécurité qui s'est modifié. En particulier, il avait été noté «(...) qu'en raison des profonds changements intervenus dans le contexte de la sécurité, jamais la possibilité d'atteindre les objectifs de l'Alliance par des moyens politiques n'a été aussi grande. On peut à présent tirer toutes les conséquences du fait que la sécurité et la stabilité ont des dimensions politique, économique, sociale et écologique, en plus de l'indispensable dimension de défense.⁽²⁾»

Cette «révolution copernicienne» du Concept stratégique de l'OTAN,

qui conduit à mentionner la dimension de défense après les dimensions politique, économique, sociale et écologique, met inévitablement en avant le domaine d'activité de l'OTAN qui englobe toutes ces dimensions, à savoir: les plans civils d'urgence. En effet, l'extraordinaire réussite du programme de coopération en matière de plans civils d'urgence atteste la clairvoyance de cette conception élargie de la sécurité.

L'enjeu

Il n'est donc pas surprenant que les Ministres des affaires étrangères du CPEA, avec le soutien des Nations Unies, aient entériné avec enthousiasme la création de l'EADRCC lors de leur réunion tenue à Luxembourg le 29 mai dernier. Cinq jours plus tard, en présence des ambassadeurs des pays membres du CPEA auprès de l'Alliance, le Secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, inaugurerait au siège de l'Organisation le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe. Le jour même de l'inauguration, les vagues de réfugiés fuyant le Kosovo allaient précipiter le début immédiat d'opérations dans le cadre de cette toute nouvelle structure. Fin juin, l'EADRCC avait envoyé vers l'Albanie voisine 16 vols transportant un total de 165 tonnes d'aide d'urgence, à l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, organisme responsable au premier chef des opérations de secours destinées aux réfugiés. Bien entendu, il ne faut pas y voir seulement le résultat d'un désir bienveillant de renforcer les



Equipes de recherche et de sauvetage d'Estonie et d'Islande se préparant lors de l'exercice de réaction en cas de catastrophe Cooperative Safeguard '97, qui a eu lieu en Islande.

(Photo OTAN)

(2)

Paragraphe 25 du Concept stratégique de 1991. Cf. Revue de l'OTAN n° 6, décembre 1991, p. 27, ou consulter le site Web de l'OTAN à l'adresse <http://www.nato.int>.

Pour le compte du HCR, l'EADRCC a organisé l'acheminement de secours urgents dans cet avion de transport norvégien C-130 à l'intention de réfugiés fuyant la crise au Kosovo. (Belga)

capacités d'assistance internationale en cas de catastrophe. En l'occurrence, l'enjeu primordial est le renforcement de la stabilité, de la sécurité et de la paix dans la région euro-atlantique, but ultime du Partenariat pour la paix.

C'est peut-être Andrei Piontkovski Responsable de l'Institut d'études stratégiques de Moscou, qui a le plus éloquemment résumé la mission de l'EADRCC, alors que les discussions entre la Russie et l'OTAN au sujet de la création d'une capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe se poursuivaient encore:

«Sept années ont passé depuis la réunification de l'Allemagne. Durant toutes ces années, une muraille d'amer-tume et de ressentiment s'est dressée entre ceux de l'Est et ceux de l'Ouest, et il a été plus difficile de la faire tomber que de détruire le mur de Berlin. Il a fallu les ravages d'une inon-dation pour que les deux parties comprennent enfin qu'il n'y a qu'un seul et même peuple allemand. Peut-être, un jour, au lendemain de quelque opération conjointe de secours face à une catastrophe, réaliserons-nous tous qu'il n'y a qu'un seul et même genre humain.⁽³⁾» ♦



(3)
Andrei Piontkovski,
«NATO needs a human
face», in Moscow Times,
29 août 1997.

Les activités PPP de gestion de crise: renforcer les capacités et la coopération

John Kriendler

Responsable, Section des opérations du Conseil,
Direction des opérations et de la gestion des crises de l'OTAN

L'intensification de la participation des pays partenaires à des activités de gestion de crise de l'OTAN reflète tant l'accent qui est mis sur la gestion des crises au sein de l'Alliance que le renforcement des activités en partenariat avec des pays non membres.

Un exemple nous en a été donné avec l'exercice CMX '98, qui, selon l'auteur, a fait progresser considérablement l'association des partenaires aux activités de gestion des crises. Les améliorations des capacités et de la coopération qui en résultent profitent à la fois à l'Alliance et aux pays partenaires.

Le jeudi 12 février 1998 fut une journée particulièrement complexe à l'OTAN: le groupe de reconnaissance du théâtre se heurtait à des difficultés; les rapports du renseignement révélaient que des experts en armes chimiques de «LD» travaillaient au sein de l'Armée de l'Etat libre; des forces maritimes de l'Alliance repéraient et «pistaient» des navires de commerce, des sous-marins et des frégates de «WT» soupçonnés d'avoir à leur bord des systèmes de lance-roquettes multiples dans la partie orientale et de l'Atlantique; et la ville de Chop venait de subir un tremblement de terre de magnitude 7.

Tous ces sujets firent l'objet d'une réflexion intense et d'actives consultations entre Alliés et membres du Partenariat pour la paix (PPP) participant à CMX '98, l'exercice annuel de gestion des crises à l'échelle de l'OTAN organisé au siège de celle-ci, à Bruxelles. Fort heureusement, ces situations

dramatiques étaient fictives et aucune menace réelle ne pesait sur la sécurité des Alliés ou des pays partenaires. En revanche, l'organisation et les procédures de gestion des crises, les mécanismes de consultation et les communications permettant de faire face à ces événements simulés furent bien réels, de même que les avantages qu'Alliés et Partenaires participant à cet exercice en ont tirés.

Tout comme d'autres exercices de la série annuelle, CMX '98 a été conçu en vue de mettre en pratique les procédures, mesures et arrangements de l'OTAN dans le domaine de la gestion des crises, y compris la coopération civilo-militaire, afin d'améliorer et de maintenir la capacité OTAN de gestion de crises. Un objectif supplémentaire essentiel était le renforcement de la coopération avec les partenaires du PPP intéressés en les associant aux procédures de conception d'une opération de soutien de la paix dirigée par

l'OTAN sous mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies. Avant d'en venir aux avantages tirés de CMX '98, replaçons l'exercice dans son contexte.

La coopération dans le domaine de la gestion des crises

Le fondement et le mandat de la coopération dans le domaine de la gestion des crises sont très clairs. Le Traité de Washington reflète la vocation qu'a l'Alliance d'assurer la gestion des crises à travers l'accent qui est mis sur la promotion de la stabilité et du bien-être ainsi que sur la défense de la liberté, de la paix et de la sécurité. Si l'OTAN est toujours intervenue dans ce domaine, en revanche le genre de crises auxquelles elle est confrontée et les outils dont elle dispose pour y faire face ont considérablement changé depuis la fin de la Guerre froide. Reflétant ces modifications, le Concept stratégique de 1991 a élargi l'objectif de la stratégie de l'OTAN, qui ne s'est plus limité à la défense et à la dissuasion, s'ouvrant à la gestion des crises fondée sur trois éléments complémentaires: le dialogue, la coopération et le maintien d'une capacité de défense collective. Les Alliés se sont engagés à coopérer avec tous les Etats d'Europe sur la base des principes contenus dans la Charte de Paris de la CSCE (1991).

En outre, dès le lancement du programme de rapprochement et de coopération de l'OTAN, les pays partenaires du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA) et, par la suite, du PPP et du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), ont mis l'accent sur la coopération en matière de

gestion des crises. Ils ont compris que le renforcement des capacités de gestion des crises et de la coopération était un important moyen de contribuer à résoudre les problèmes posés par le nouvel environnement de sécurité. De surcroît, l'ampleur des contributions des pays partenaires à la Force de mise en œuvre (IFOR) puis à la Force de stabilisation (SFOR), en Bosnie-Herzégovine — contributions comprenant un soutien politique et la mise à disposition de forces et d'installations d'accueil — et le succès même de ces opérations ont encore dynamisé les activités de gestion des crises dans le cadre du PPP. L'importance accordée à cette approche coopérative est d'ailleurs soulignée par les références explicites qui sont faites à la gestion des crises dans le Plan d'action du CPEA, l'Acte fondateur OTAN-Russie et la Charte de partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine ⁽¹⁾.

Les activités de gestion des crises dans le cadre du PPP

De son côté, le Programme de travail du PPP s'est ajusté à l'intérêt suscité par la gestion des crises en intégrant à ses objectifs la coopération dans ce domaine et le renforcement des capacités de gestion des crises sous contrôle démocratique. Pour réaliser ces objectifs, Alliés et Partenaires ont conçu un éventail d'activités, et notamment: des exercices de gestion des crises avec des pays partenaires, des exercices OTAN de gestion des crises (comme CMX '98) associant des Partenaires, des réunions du Comité des opérations du Conseil et des exercices (COEC) avec des Partenaires, des visites d'équipes d'experts dans les pays partenaires, des exposés au siège de l'OTAN, des visites au Centre de situa-

(1)

Concernant le Plan d'action du CPEA, cf. p. D6 de la documentation en supplément, Revue de l'OTAN, n° 1, printemps 1998; pour les deux autres documents, cf. section Documentation de la Revue de l'OTAN, n° 4, 1997; ou consulter les trois documents sur le site Web de l'OTAN à l'adresse <http://www.nato.int>.

Les couleurs des pays participants sont présentées lors des cérémonies d'ouverture de l'exercice de maintien de la paix Cooperative Osprey '98, à Camp Lejeune, Caroline du Nord (Etats-Unis), le 3 juin.
(Photo AP)



tion de l'OTAN et le soutien à des exercices et séminaires sur la gestion des crises organisés par des Partenaires. En outre, le SHAPE organise l'exercice *Cooperative Aura*, exercice annuel de procédure d'état-major conçu pour aider les Partenaires à préparer leur participation aux exercices CMX. Enfin, l'École de l'OTAN (au SHAPE) organise des stages spécialisés de gestion des crises à l'intention des Partenaires et inclut des exposés détaillés sur la gestion des crises dans d'autres stages proposés aux pays partenaires.

Une nouvelle activité récente est l'échange d'informations sur l'organisation et les procédures nationales de gestion des crises lors des réunions du COEC — le comité qui traite de l'organisation, des procédures, des mesures et exercices OTAN dans le domaine de la gestion des crises — en configuration CPEA, c'est-à-dire entre Alliés et Partenaires.

Nous nous sommes également efforcés de renforcer la coopération et les capacités en la matière en fournissant aux pays partenaires un ensemble de documents généraux sur la gestion des crises, dont: le Manuel générique de gestion des crises, la Liste générique des mesures préventives, la Liste générique des réactions militaires possibles et le Manuel générique des mesures de précaution. Un des aspects essentiels de l'approche alliée de la gestion des crises consiste à prévoir un large éventail de mesures auxquelles recourir, en cas de besoin, lors de crises réelles ou d'exercices. Trois des documents génériques sont directement inspirés des mesures de gestion des crises de l'Alliance et sont directement utilisables pour la gestion des crises.

Ainsi, la Liste générique des mesures préventives contient une série d'exemples de mesures préventives dans les domaines diplomatique, économique et militaire, parmi lesquelles les gouvernements peuvent, à titre individuel ou collectif, choisir celles qu'ils désirent appliquer. La Liste générique des réactions militaires possibles et le Manuel générique des mesures de précaution peuvent être utilisés de la même façon. Tous trois peuvent être employés directement lors de crises réelles auxquelles les Partenaires sont susceptibles d'être confrontés, ou aider à définir d'autres mesures nationales adaptées aux besoins spécifiques de ces pays dans le domaine de la gestion des crises.

Le quatrième document est différent. Le Manuel générique de gestion des crises contient des informations générales sur l'organisation et les procédures de gestion des crises à l'échelle nationale ou de l'OTAN. Il ne s'agit pas d'un document officiel de l'Alliance, mais il est fondé sur des informations qui sont fournies par des pays alliés et qui pourraient aider les Partenaires à mettre en place leurs propres organisations et procédures de gestion des crises. Il présente, entre autres, un cadre de gestion des crises et des exemples d'orientations nationales en la matière, des structures de commissions et une organisation de prise de décisions, ainsi que des informations sur les mesures de gestion des crises, sur le Système de mesures de précaution de l'OTAN (qui permet d'assurer un niveau de préparation civile et militaire adéquat et une réaction coordonnée à toute crise à laquelle l'Alliance pourrait être confrontée), sur les exercices et sur le Centre de situation de l'OTAN. Les Partenaires ont accueilli avec enthousiasme ces documents génériques, qui sont en cours de traduction dans différentes langues de ces pays.

Il est également important de noter qu'un large éventail d'autres activités PPP, notamment dans le domaine de la coopération militaire et du maintien de la paix, contribue directement à la capacité de gestion des crises.

CMX '98

Parmi toutes les activités de gestion des crises dans le cadre du PPP, celle qui, selon les pays partenaires, est la plus utile, est la participation aux CMX. Se fondant sur un petit exercice spécialement conçu pour ces pays en 1995 (*PCM '95*), la participation des Partenaires à un CMX à l'échelle de l'OTAN a véritablement commencé avec *CMX '97*. Ils ont été associés au volet de cet exercice en rapport avec une catastrophe naturelle et des exposés leur ont été faits sur la menace potentielle à laquelle les Alliés réagissaient aux termes de l'Article 5. Dans le cadre de *CMX '98*, les pays partenaires ont été beaucoup plus actifs, puisqu'ils ont participé tant à la réaction à un tremblement de terre qu'à des consultations sur la situation politique et militaire et à la planification et au processus de constitution d'une force pour une opération de soutien de la paix dirigée par l'OTAN.

Témoin de l'importance que les Partenaires ont accordé à *CMX '98*, le niveau de leur participation: 21 délégations partenaires ont pris part à cet exercice ou l'ont observé, et plus de 100 hauts fonctionnaires de ces pays, la plupart envoyés de leur capitale, sont venus au siège de l'OTAN et à Mons (Belgique), où se sont déroulées les consultations sur la constitution de la force. Plus concrètement, dans les commentaires qu'ils ont formulés dans le cadre de l'analyse qui a suivi l'exercice, ils ont mentionné les nombreux résultats positifs de leur participation à *CMX '98*:

- (a) l'aperçu qu'elle leur a donné de la gestion des crises au sein de l'OTAN, ainsi que du processus de consultation et de prise de décisions de l'Alliance, et en particulier du rôle de divers comités dans la gestion des crises;
- (b) l'expérience acquise de la pratique des procédures et mécanismes de gestion des crises, y compris de la coopération civilo-militaire;
- (c) l'expérience de l'interaction entre les organisations de gestion des crises dans les capitales et les délégations participant à *CMX '98*, qui a permis, en particulier, de repérer les points de blocage au niveau de ces organisations nationales;
- (d) l'occasion de revoir les procédures nationales de constitution et d'équilibrage des forces;
- (e) l'information recueillie sur les procédures de participation des Partenaires à des opérations de soutien de la paix dirigées par l'OTAN et l'aide reçue pour la mise au point de procédures nationales en vue de cette participation;
- (f) l'information obtenue sur la planification et la conduite d'exercices de gestion des crises;
- (g) la mise à l'épreuve des télécommunications entre les délégations et les capitales nationales et entre les délégations à l'OTAN et la cellule de coordination de l'exercice à Mons;

- (h) l'établissement de contacts entre l'OTAN et les hauts fonctionnaires des pays partenaires intervenant dans la gestion des crises;
- (i) le renforcement de la coopération entre Alliés et Partenaires et entre les Partenaires.

En conclusion, la participation des pays partenaires a été bénéfique pour eux comme pour les Alliés, et elle devrait se poursuivre, autant qu'il sera possible, dans le cadre d'exercices futurs. En outre, les opinions et suggestions des pays partenaires sont prises en compte dans la planification de *CMX '99*.

CMX '99

Dans l'exercice *CMX '99*, prévu pour février prochain, il est prévu que les partenaires du PPP intéressés joueront un rôle important, axé sur un autre type d'opération de soutien de la paix que dans *CMX '98*: un déploiement préventif sur mandat du Conseil de sécurité des Nations unies. Un des objectifs explicites de cet exercice consistera à renforcer la coopération avec les Partenaires intéressés en menant des consultations appropriées visant à fournir des orientations et à assurer un contrôle politique tout au long de la planification et de l'exécution de l'opération de soutien de la paix.

Les Partenaires intéressés seront associés aux volets de *CMX '99* qui les concernent à travers le Conseil de partenariat euro-atlantique, avec la participation des services compétents dans les capitales, au siège de l'OTAN et dans les Grands commandements de l'OTAN. Comme toujours dans le cas d'exercices de gestion des crises, le scénario sera de

rique, mais il inclura suffisamment de données politiques imaginaires pour constituer un contexte d'évaluation politique et militaire et d'interprétation des événements de l'exercice, processus donnant lieu, parfois, à des débats animés, auxquels les pays partenaires prendront également part. Tout au long de la planification de l'exercice, nous veillerons à ce que *CMX '99* soit un moyen efficace d'améliorer encore la coopération en matière de gestion des crises.

Une action commune

Nous avons déjà parcouru un long chemin s'agissant de renforcer la coopération et les capacités dans le domaine de la gestion des crises. La réunion, le 28 mai dernier, des Ministres des affaires étrangères du CPEA, qui ont exprimé leur profonde préoccupation au sujet des événements survenus au Kosovo et ont appelé au règlement de la crise (cf. Déclaration du CPEA à la page D8 du Supplément Documentation) est un exemple parmi d'autres de réaction commune à un problème réel et une illustration de la culture de sécurité en coopération que l'OTAN a encouragée. Il est néanmoins évident que l'on peut et que l'on doit faire davantage encore, et Alliés et Partenaires étudieront d'autres moyens de renforcer nos efforts communs en vue de gérer efficacement les crises. Le lien direct qui unit la sécurité des Alliés et celle de l'ensemble de l'Europe, souligné par les dirigeants de l'Alliance dans leur Déclaration de Madrid, en juillet 1997, met en évidence l'utilité de poursuivre ensemble nos efforts en vue d'accroître la coopération et les capacités en matière de gestion des crises. ♦

Soldats roumains s'exerçant aux procédures de contrôle anti-émeutes lors de l'exercice Cooperative Osprey '98.
(Photo DoD)



Les plans de forces dans la nouvelle OTAN

Frank Boland

Chef de la Section Plans de forces de la Division Plans de défense et opérations de l'OTAN



Tout comme l'Alliance s'est adaptée aux nouvelles exigences de la sécurité européenne, l'établissement des plans de forces s'est adapté aux besoins engendrés par les nouvelles missions de l'OTAN. Ainsi que l'explique l'auteur, cette adaptation inclut la constitution de capacités de maintien de la paix, le soutien éventuellement nécessaire à l'UEO, la préparation des pays invités en vue de leur adhésion à l'OTAN, ainsi que l'apport d'un moyen d'évaluer les capacités des Partenaires non membres et la promotion de l'interopérabilité entre les forces des pays partenaires et celles des Alliés. Les plans de forces, qui assurent une utilisation optimale de nos ressources de défense, fournissent donc les outils à la fois conceptuels et pratiques dont l'Alliance a besoin pour relever les défis de l'avenir dans le domaine de la sécurité.

Les plans de forces sont le «ciment» de l'Alliance. Leur rôle est essentiel: ils permettent à l'OTAN de constituer les forces et les capacités nécessaires à ses différentes missions et servent de pôle d'intégration pour les travaux d'autres disciplines de planification. A présent, ils jouent aussi un rôle majeur dans le resserrement des relations entre les membres du Partenariat pour la paix et l'Alliance.

L'établissement des plans de forces de l'OTAN a commencé en 1952, l'objectif étant de maximiser les capacités de défense des Alliés afin de répondre aux défis de l'époque.

Il s'agissait de fournir aux forces alliées un cadre cohérent pour la défense collective, de favoriser l'apport par les Alliés européens de contributions équitables à l'effort de défense commun et de relier entre eux les sys-

tèmes de planification de la défense des pays de l'OTAN, notamment à travers une structure militaire intégrée, en vue de promouvoir la stabilité dans la zone de l'OTAN.

Avec la fin de la Guerre froide et la disparition virtuelle d'une menace extérieure pour l'Alliance, beaucoup doutèrent que ces arrangements complexes et astreignants puissent être maintenus. Il était inévitable, disaient-ils, qu'en l'absence d'une menace extérieure précise, la défense collective perde sa raison d'être. Elle serait remplacée par un système bien moins structuré, dans lequel, devant l'urgence de leurs besoins politiques et économiques intérieurs, les pays ne jugeraient plus aussi nécessaire d'accorder une haute priorité à la défense collective.

Pourtant, alors que nous approchons du 10^e anniversaire de la chute du Mur de Berlin, l'établissement des plans de forces au sein de l'Alliance reste solide. Il a été adapté aux nouvelles exigences que représentent la mise en place de capacités de gestion des crises et de maintien de la paix, l'aide au développement de la multinationnalité, la réponse aux défis de la prolifération, le soutien nécessaire à l'Union de l'Europe occidentale (UEO), la préparation de la République tchèque,

Préparation de deux avions à réaction d'attaque Harrier AV-8B sur le pont d'envol de l'USS Wasp, en mer Adriatique, pour l'exercice OTAN Determined Falcon. Au cours de cet exercice aérien, qui s'est tenu le 15 juin, 85 avions alliés ont survolé l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine (*), démontrant la capacité de l'OTAN d'effectuer rapidement une projection de puissance dans la région.

(Photo Reuters)

(*)

La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

de la Hongrie et de la Pologne aux responsabilités qui sont celles des membres de l'Alliance, l'apport d'un modèle pour le Processus de planification et d'examen (PARP) avec les pays du Partenariat pour la paix — tout cela en conservant les fonctions essentielles qu'il a toujours remplies.

Les grandes composantes de l'établissement des plans de forces

L'établissement des plans de forces de l'OTAN consiste principalement à fixer des cibles (par le biais des «Objectifs de forces de l'OTAN», fondés sur des «Directives ministérielles» détaillées que les Ministres de la défense donnent tous les deux ans, pour déterminer les priorités et les domaines d'intérêt) et à évaluer les résultats obtenus par rapport à ces cibles (à travers un «Examen annuel de la défense» effectué par les Ministres de la défense des pays alliés). Ces deux éléments demandent une expertise militaire, apportée par le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), le Commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT) et le Comité militaire, mais le processus de planification est fermement contrôlé au niveau politique, les décisions d'importance majeure étant prises par les Ministres de la défense des pays alliés.

Les plans de forces doivent prendre en compte deux exigences fondamentales. Premièrement, ils doivent respecter la souveraineté des Alliés qui choisissent de participer à la planification collective parce qu'ils en reconnaissent les avantages; deuxièmement, ils doivent être réalistes. Nos planificateurs, militaires et civils, et les Alliés participants ⁽¹⁾, comprennent bien qu'ils ne peuvent demander l'impossible. Les pays de l'OTAN ont des ressources économiques différentes, des priorités nationales différentes et des structures de forces différentes. Le cadre général de planification, tel qu'il se dégage des Directives ministérielles, et les objectifs détaillés agréés pour chaque pays dans les Objectifs de forces de l'OTAN doivent refléter ces différences.

Cela veut dire non pas que la planification ne peut pas modifier la façon dont les pays contribuent aux missions de l'Alliance, mais plutôt que les changements se font progressivement, en partie pour des raisons techniques. L'entreprise qui consiste à modifier les structures de forces des pays ou à

constituer de nouvelles capacités ne peut être menée à bien du jour au lendemain, car elle implique une difficile réaffectation des ressources et un important travail de mise en œuvre de nouvelles structures organisationnelles. Du point de vue politique aussi, il faut que les pays soient persuadés que des changements leur sont nécessaires. Les gouvernements peuvent alors devoir entreprendre d'expliquer à leur opinion publique les raisons de ces changements.

Relever les nouveaux défis

Les travaux qui ont été lancés, après l'adoption du Concept stratégique de l'Alliance de 1991, afin d'adapter les structures de forces de l'Alliance aux nouveaux défis les plus probables se sont aussi étendus, parallèlement à l'engagement de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie, à la préparation de l'Alliance aux exigences des missions de maintien de la paix.

La structure de forces de l'Alliance présente aujourd'hui une plus grande souplesse et offre en particulier la possibilité de déployer rapidement des forces de réaction, par exemple grâce à des arrangements permettant d'utiliser des moyens de transport aérien et maritime civils et à la constitution d'une flotte OTAN d'aéronefs de transport pour les mouvements des forces de réaction. Elle doit aussi pouvoir assurer aux forces un soutien logistique de longue durée comportant un volume d'approvisionnements supérieur à celui qui avait été prévu au temps de la Guerre froide, et caractérisé par des niveaux de maintenance, de ravitaillement en carburant, de transport à l'intérieur du théâtre et de soutien médical garantissant l'autosuffisance voulue. La rapidité avec laquelle nous avons pu monter, mener et soutenir les opérations de l'IFOR et de la SFOR en Bosnie-Herzégovine est un exemple impressionnant du système mis en place.

En nous fondant sur notre expérience en Bosnie, nous avons également répondu à l'exigence politique de conduire des opérations de soutien de la paix, à l'appui des Nations Unies ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ou encore dirigées par l'OTAN, comme dans le cas de l'IFOR et de la SFOR. Ces opérations impliquent des besoins qui posent des problèmes particuliers. Nous avons appris, par exemple, qu'elles ne sont jamais purement militaires. Ainsi que nous l'avons constaté en Bosnie, les forces armées doivent aussi soutenir les activités d'organismes civils qui jouent un rôle important, d'où un plus grand besoin de ressources dans des domaines tels que les transports, les transmissions et le génie. Nous demandons actuellement aux Alliés d'être prêts à mettre des unités de ces branches à disposition pour des opérations de soutien de la paix, même si la présence de leurs formations combattantes d'origine n'est pas nécessaire.

Depuis le début des années 90, l'établissement des plans de forces a également dû prendre en compte la complexité des unités multinationales en développement, en particulier le Corps de réaction rapide du Commandement allié en Europe (CAE) et la Division multinationale (Centre). Il a fallu se livrer à une difficile analyse du nombre des sous-unités nécessaires pour constituer un ensemble cohérent et mener avec les pays des négociations approfondies afin d'arriver à un partage équitable des contributions dans ce domaine. Les arrangements relatifs au soutien logistique des forces déployées par l'Alliance prennent eux aussi un caractère de plus en plus multinational, auquel doit également s'adapter l'établissement des plans de forces.

(1)
Quinze pays alliés participent à l'établissement des plans de forces de l'OTAN. La France n'y prend pas part, du fait qu'elle n'appartient pas à la structure militaire intégrée de l'Alliance.

En outre, les plans de forces doivent prendre en considération la division nationale du travail résultant de la nette augmentation du nombre des unités binationales et multinationales dans la structure de forces de l'Alliance depuis le début des années 90. Une nouvelle unité multinationale devrait voir le jour l'année prochaine, avec la création par le Danemark, l'Allemagne et la Pologne, à la suite de l'adhésion de la Pologne à l'Alliance, d'un Corps d'armée trilatéral. L'importance accrue de la multinationalité dans l'Alliance a aussi catalysé la formation d'unités multinationales entre les pays du Partenariat pour la paix, qui coopèrent de plus en plus pour créer des forces multinationales de maintien de la paix.

Par ailleurs, nous accordons une haute priorité à la constitution de capacités militaires permettant de faire face aux risques que représentent, pour les forces de l'OTAN, les armes biologiques et chimiques. La plupart des Alliés disposent de certains moyens contre les armes chimiques, mais pour beaucoup d'entre eux, l'utilisation possible d'armes biologiques pose des problèmes nouveaux. L'Alliance accorde une attention toute particulière à ce domaine, et nous avons maintenant adressé aux pays des Objectifs de forces visant à obtenir les capacités qui vont devenir indispensables, dont, par exemple, la collecte de données du renseignement, les systèmes de détection des agents chimiques et biologiques, et les équipements de protection.

La dimension européenne

L'efficacité de nos outils de planification de la défense est maintenant mise au service de la construction de l'Identité européenne de sécurité et de

défense au sein de l'Alliance. Au printemps dernier, le Conseil de l'UEO a apporté une contribution à la Directive ministérielle de l'OTAN, en définissant la portée probable des missions de l'UEO. L'examen de la défense de l'OTAN de l'automne dernier a vu une première évaluation des moyens des Alliés européens de répondre aux besoins des missions illustratives de l'UEO, lesquelles avaient été décrites par l'UEO, puis évaluées par les autorités militaires de l'OTAN. Cela a constitué une première analyse des capacités européennes, qui sera affinée lors des Examens de la défense ultérieurs.

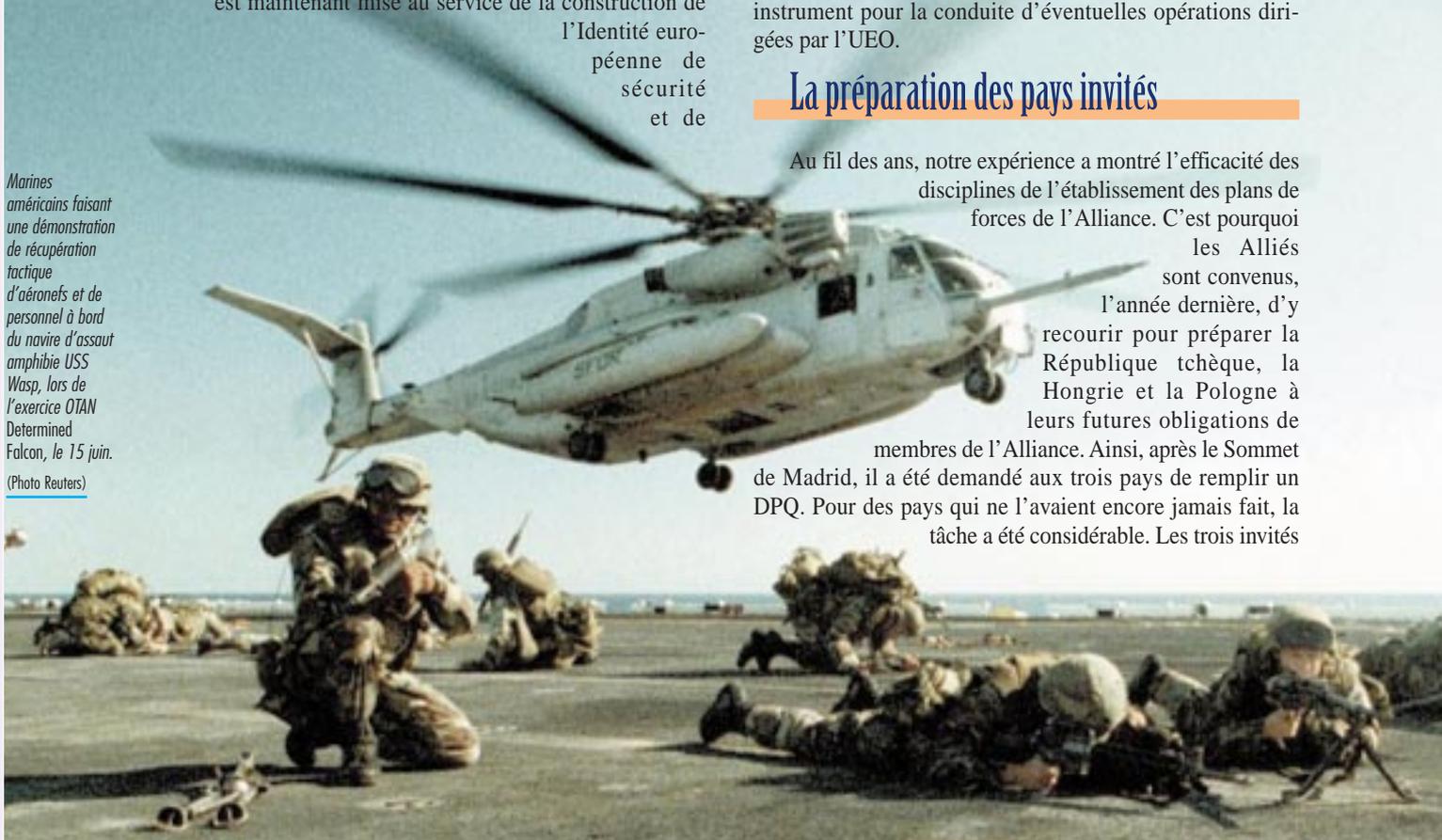
Les Objectifs de forces de l'OTAN, agréés par les Ministres de la défense en juin, indiquent maintenant, pour les Alliés européens, quelles capacités s'appliquent en particulier aux besoins des missions de l'UEO. Ils couvrent un éventail de forces et de capacités en rapport avec les tâches de l'UEO. La Cellule de planification de l'UEO a été directement associée à ces travaux sur les Objectifs de forces. Elle participe également à la définition des besoins en informations du Questionnaire des plans de défense (DPQ) de l'OTAN, qui constitue la base de l'Examen annuel de la défense et est à présent structuré de manière que les Alliés européens puissent l'utiliser pour fournir à l'UEO des informations sur les forces et les capacités.

Nos outils de planification servent aussi à définir les capacités que les pays pourraient affecter à des opérations de Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM). Les GFIM doteront l'OTAN d'une capacité de commandement souple en vue d'opérations menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de l'OTAN, et ils seront un précieux instrument pour la conduite d'éventuelles opérations dirigées par l'UEO.

La préparation des pays invités

Au fil des ans, notre expérience a montré l'efficacité des disciplines de l'établissement des plans de forces de l'Alliance. C'est pourquoi les Alliés sont convenus, l'année dernière, d'y recourir pour préparer la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à leurs futures obligations de membres de l'Alliance. Ainsi, après le Sommet de Madrid, il a été demandé aux trois pays de remplir un DPQ. Pour des pays qui ne l'avaient encore jamais fait, la tâche a été considérable. Les trois invités

Marines américains faisant une démonstration de récupération tactique d'aéronefs et de personnel à bord du navire d'assaut amphibie USS Wasp, lors de l'exercice OTAN Determined Falcon, le 15 juin.
(Photo Reuters)



ont néanmoins renvoyé, début octobre, des questionnaires remplis de façon complète et généralement très conforme à la qualité des réponses que nous recevons des Alliés, ce qui témoigne de leurs propres efforts comme de l'aide qu'ils ont reçue des services de l'OTAN et de certains Alliés.

Les pays invités s'emploient actuellement à restructurer et à moderniser leurs forces. Ils prévoient d'importantes augmentations en termes réels de leurs dépenses de défense pour pouvoir assurer leurs responsabilités de membres de l'Alliance, et ils ont déjà bien avancé — même s'il reste à faire plus — sur la voie de l'interopérabilité avec l'OTAN, grâce à leur participation au Partenariat pour la paix et à des programmes d'assistance bilatéraux.

Sur la base de nos évaluations des capacités des pays invités, des Objectifs de forces indicatifs, semblables aux Objectifs de forces de l'OTAN, ont été négociés avec chaque pays. Ils indiquent la contribution que les Alliés attendent des trois nouveaux membres après leur adhésion. Les Objectifs de forces indicatifs leur demandent de destiner la majeure partie de leurs structures de forces à l'OTAN pour des opérations relevant de l'Article 5 (défense collective) menées en vue de les défendre. En outre, ils recensent les forces utilisables pour d'éventuelles opérations d'aide à la défense d'autres Alliés par le biais de contributions aux forces de réaction de l'OTAN. Les Objectifs de forces indicatifs établissent aussi des priorités pour la poursuite du développement de l'interopérabilité avec l'OTAN, en mettant particulièrement l'accent sur les domaines du commandement et du contrôle, de la doctrine et des procédures, de la formation (y compris la formation linguistique), de la défense aérienne, des installations d'accueil de renforts et, à plus long terme, de la modernisation des équipements.

Il est clair que l'élargissement de l'OTAN aura une incidence sur les plans de défense des Alliés actuels. La garantie de défense collective de l'Article 5 du Traité de Washington sera applicable à une région plus large et à des pays plus nombreux. Cependant, la conclusion que nous avons tirée lorsque nous avons examiné les conséquences de l'élargissement, à l'automne dernier, est que les capacités actuelles et prévues de l'Alliance suffisent à lui permettre d'honorer la garantie de l'Article 5 pour les trois nouveaux membres. De plus, ces derniers seraient en mesure de contribuer de façon significative à leur propre défense dans le cadre d'une opération de l'Alliance.

La planification des forces au sein du PPP

Les mécanismes des plans de forces de l'OTAN ont également été appliqués avec succès au Partenariat pour la paix (PPP). En 1994, nous avons élaboré le Processus de planification et d'examen du PPP (le PARP) afin de favoriser la transparence entre les pays partenaires et l'Alliance dans le domaine de la planification de la défense et de développer l'interopérabilité entre les forces des Partenaires et celles des Alliés. Nous nous sommes appuyés sur le DPQ de l'OTAN pour concevoir une Etude de l'interopérabilité dans le cadre du PPP à l'intention des pays partenaires. Des Objectifs d'interopérabilité détaillés, inspirés des Objectifs de forces de l'OTAN, leur ont été adressés. Ils couvrent l'interopérabilité

des télécommunications, les procédures de commandement et de contrôle, le soutien logistique, l'interopérabilité des équipements des aéronefs et des aérodromes, ainsi que divers autres domaines. En outre, nous établissons des évaluations détaillées des plans des Partenaires participants semblables aux évaluations effectuées pour les pays de l'OTAN.



D'après notre expérience et les informations que nous renvoyent les Partenaires, le PARP connaît un grand succès. Son approche précise et structurée fournit aux 18 Partenaires qui y participent actuellement un objectif clair pour la constitution de forces mieux préparées à prendre part à des opérations multinationales avec les Alliés.

Les Alliés et les Partenaires participants sont convenus de rapprocher encore le PARP des plans de défense de l'OTAN. À l'avenir, les 16 Alliés et les 18 participants au PARP élaboreront une Directive ministérielle qui devra être entérinée par les 34 Ministres de la défense. Des cibles de planification, qui seront appelées Objectifs de partenariat, porteront sur l'interopérabilité, mais viseront aussi à obtenir des Partenaires des forces et des capacités disponibles pour des opérations potentielles de soutien de la paix. Nous nous efforcerons également d'accroître encore la transparence, qui est l'un des objectifs du PARP.

Vision et mise en œuvre

Les mesures nécessaires pour relever les défis de l'avenir dans le domaine de la sécurité demandent une vision large, mais aussi la capacité de passer à une mise en œuvre dans les détails. Les processus de planification des forces de l'Alliance permettent les deux. Le siècle prochain ne verra sans doute pas diminuer la complexité croissante des tâches de planification auxquelles est confrontée l'Alliance, mais nos processus de planification des forces ont fait la preuve de leur adaptabilité à des exigences nouvelles. ♦

«Les pays membres du Partenariat pour la paix coopèrent sans cesse davantage pour créer des forces multinationales de maintien de la paix.» Ici (de gauche à droite), MM. Česlovas Stankevičius, Tālovs Jundzis et Andrus Ūvel, respectivement Ministres de la défense de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie, après la signature du mémorandum d'entente de soutien à la force navale multinationale BALTRON avec des unités de chacun des trois États baltes.

(Photo OTAN)